

La Selle MAG'



Construction de la
nouvelle école



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Élisabeth DOINEAU.....	4
Christophe LANGOUET.....	5
Communauté de Communes du Pays de CRAON.....	6
Etat-civil 2021	7
Hommage à Marcel LECOMTE	8
Hommage à Agathe HOUILLOT	9
Personnel communal	10
Vie municipale	12
Flash infos	15
Commission « Finances et économie ».....	16
Commission « Urbanisme ».....	18
Commission « Affaires scolaires »	20
Commission « Bâtiments »	22
Commissions « Espaces verts »	28
Environnement	30
Commission « Affaires sociales ».....	32
Commission « Culture et Animation ».....	36
Vie associative.....	39
Un peu d'histoire	46

Mairie

12, rue de la Gare—53800 LA SELLE-CRAONNAISE

Tél : 02.43.06.16.71 • Courriel : accueil@lasellecraonnaise.fr • Site Internet : www.lasellecraonnaise.mairie53.fr

Le secrétariat est ouvert les mardis, mercredis, vendredis et samedis matin de 9h00 à 12h00.

Le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.



Le Mot du Maire

Cette année 2021 ne s'est pas terminée comme nous aurions pu le souhaiter. Nous sommes de nouveau dans l'expectative face à cette pandémie. Mais la commune continue d'avancer.

Le pari de construire une école est en cours de réalisation. L'ouverture de l'école était prévue pour la rentrée 2022. Mais l'opportunité d'acheter des terrains attenants s'est présentée et cette opportunité a reçu le soutien tant du conseil que des architectes et entreprises. Cette modification a entraîné un surcôt estimé à 50 000 € et à un décalage du planning de 2 mois environ. D'autres retards sont apparus, liés à des difficultés de réalisation et plus récemment à des difficultés d'approvisionnement. L'ouverture de l'école prévue initialement en septembre 2022 pourrait se faire au mieux en novembre 2022 et plus vraisemblablement en janvier 2023.

Les autres réalisations sont détaillées dans les pages suivantes.

Un travail important a été réalisé par la commission espaces verts comme vous avez pu le constater sur l'aire de jeux par exemple.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), après de nouvelles évolutions liées toujours aux modifications administratives, les lois et leurs applications sont très gourmandes en temps et en énergie !! Le P.L.U donc a été une nouvelle fois validé par le conseil municipal après une nouvelle enquête publique. Les derniers détails sont en cours d'ajustement mais le P.L.U est validé depuis juin 2021.

Un chantier qui ne dépend pas de la mairie est en cours d'achèvement, en effet la fibre optique est disponible en cette fin 2021 pour plus de 90% des abonnés.

Pour terminer, je ne peux oublier la disparition d'un ancien élu du conseil municipal, Marcel LECOMTE.

Avec le conseil municipal, votre maire vous souhaite une très bonne année 2022.

Joseph JUGÉ

Maire de LA SELLE-CRAONNAISE

Élisabeth DOINEAU - Sénatrice et Conseillère départementale de la Mayenne

Tous passeurs...



Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération, s'en est allé. Inhumé au Mont-Valérien, dans la crypte du mémorial de la France combattante, le 11 novembre dernier, il écrivait, fin 2020 : « *Quand le dernier d'entre nous sera mort, la flamme s'éteindra. Mais il restera toujours des braises. Et il faut aujourd'hui en France des braises ardentes* ». Hubert Germain n'a cessé toute sa vie de témoigner de son amour pour sa patrie. À nous d'entretenir désormais sa mémoire, comme celle de tous les combattants, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont défendu, certains au sacrifice de leur vie, l'honneur de la France.

Passeur de la mémoire au souvenir, passeur du souvenir à l'Histoire.

Thomas Pesquet, notre talentueux spationaute, vient de passer six mois en orbite dans la Station spatiale internationale. Ambassadeur de la FAO, organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'astronaute montre son engagement pour l'environnement. Il a offert à des millions de personnes des clichés de la Terre vue de l'espace. Ses incroyables photographies nous montre la beauté de nos territoires et aussi sa fragilité.

Passeur d'images, passeur de vérité, la planète est belle, protégeons-la !

La Cop26 vient de se terminer à Glasgow et, face aux défis climatiques, c'est un sentiment de déception pour beaucoup d'observateurs. Et pourtant, des pays représentants plus de 90% de l'économie mondiale s'engagent pour la neutralité carbone, et notamment la diminution du recours au charbon. Si tous les dirigeants ont une responsabilité, n'oublions pas le rôle de chacun en tant que consommateur. Nos modes de vie ont un impact et la leçon à tirer de ces rendez-vous internationaux nous renvoie vers notre responsabilité individuelle.

Passeurs de messages, passeurs de convictions, tous unis et vigilants !

Depuis quelques mois, nous vivons au rythme de la pandémie de Covid-19. Les chiffres, les courbes, les annonces constituent la boussole de notre quotidien. Nous ne pouvons cependant réduire nos pensées et nos vies à la seule crise sanitaire. Nous devons résister et agir. Résister au présent, agir pour l'avenir. Nous avons appris sur nous-mêmes, sur nos capacités, individuelles et collectives, de résilience. Nous avons admis que des choix seront nécessaires, notamment sur l'impérieuse nécessité d'investir massivement pour notre système de santé. Nous avons compris combien les soignants et les acteurs du médico-social ont besoin d'une vraie reconnaissance, qui passe par la revalorisation de leurs salaires certes, mais plus encore, par un meilleur cadre d'exercice et par un mieux-être au travail.

Passeurs de reconnaissance, passeurs d'exigence.

Nous sommes, toutes et tous, des passeurs, passeurs de témoin, passeurs de témoignages. De génération en génération, nous transmettons des valeurs d'éducation, de courage et d'effort. Rien n'est plus fort que la chaîne des transmissions. Je ne doute pas de la capacité de chacun d'entre nous à partager, pour imaginer, pour protéger et pour construire le monde de demain.

Passeurs de vœux, passeurs d'espoir.

Bonne année à vous !

Christophe LANGOUET - Président de Communauté de Communes du Pays de CRAON et Conseiller départemental de la Mayenne



Les dernières pages de l'année 2021 se tournent.

Nous garderons à l'esprit cette pandémie planétaire. Cette crise sanitaire a suscité et suscite encore, en chacun de nous, des sentiments partagés : la sidération, parfois le déni, l'inquiétude voire l'angoisse pour notre santé et celle de nos proches. Elle a mis en évidence la fragilité de notre système économique, l'importance de l'organisation des soins et une nécessaire solidarité. Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les moments les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement des bénévoles et des professionnels de santé très sollicités, des services de sécurité et de secours sans oublier vos élus. Cette crise a aussi révélé les formidables ressources en termes d'inventivité, d'adaptation, de solidarité, de volontariat et de sens civique déployés tant par les citoyens que par nos organisations communales ou communautaires. Avec les conséquences des mesures sanitaires sur l'économie et la vie sociale, nos commerçants et artisans ont été sévèrement impactés. En lien avec le Conseil départemental et le Conseil Régional, la Communauté de Communes du Pays de CRAON les a soutenus financièrement au travers du « Plan Résilience ».

La Communauté de communes du Pays de CRAON a également élaboré avec les élus municipaux et les habitants un **projet de territoire 2020-2026**. Ce dernier met en avant des stratégies indispensables pour notre territoire pour relever plusieurs défis :

- **L'emploi** – Les entreprises rencontrent d'importantes difficultés dans leurs recrutements. C'est pourquoi nous avons créé avec les chefs d'entreprise la marque de territoire « Travailler en Pays de Craon » et son site internet qui intègre autant les offres d'emploi qu'une description du cadre de vie de notre territoire et des services qui y sont proposés.
- **L'habitat** – Permettre à chaque commune de mener une réflexion sur ce sujet pour revitaliser les centres bourgs, densifier les « dents creuses » et réhabiliter l'habitat ancien. L'État, le conseil départemental ou/et le conseil régional accompagneront cette démarche avec la communauté de communes en intégrant la dimension économie d'énergie.
- **La mobilité** – Véritable frein à l'attractivité et au développement de notre territoire, la Communauté de communes avec l'aide des partenaires institutionnels s'investira pleinement pour offrir de véritables alternatives pour nos habitants.

La communauté de communes du Pays de CRAON est à vos côtés chaque jour avec la volonté de fédérer autour d'une vision d'avenir co-construite tout en préservant l'identité de chaque commune. Les élus et les agents communautaires vous accompagnent au quotidien avec un accès équitable aux services sur l'ensemble du territoire (la culture, la solidarité, l'enfance, les routes, la santé, l'eau et l'assainissement...).

Agir en proximité, que ce soit au niveau communal ou intercommunal ne peut se faire sans le Département, la Région ou l'État. L'accompagnement financier et/ou technique des différents partenaires institutionnels est nécessaire pour mener à bien nos investissements notamment au travers des Contrats de territoire du Conseil Départemental ou du Conseil Régional. Après le contournement de COSSÉ-LE-VIVIEN, une étude est en cours sur deux créneaux de dépassement entre COS-SÉ/CRAON et entre CRAON/RENAZÉ. Le contournement de l'hippodrome de CRAON pourrait débuter en 2022 permettant la création d'une Zone d'activités et un réaménagement des pistes. Mayenne Tourisme est également à nos côtés pour mettre en avant les différents sites tels que La Rincerie, l'abbaye de La Roë, le musée de l'Ardoise et le musée Tatin. À la fin de l'année 2022, le département sera 100% fibré. Aussi ce sont plus de 118 000 prises qui auront été installées. Le Conseil départemental est également à nos côtés sur la gestion de l'eau, de l'habitat, des collèges, du sport et de l'agriculture.

Valorisons nos atouts, unissons nos forces et favorisons l'initiative pour faire de ce territoire un territoire où il fait bon vivre.

Au nom des élus et des agents communautaires, j'adresse à chacune et à chacun tous mes vœux pour cette nouvelle année 2022 en ayant une pensée toute particulière pour celles et ceux qui vivent des moments difficiles. Je formule des vœux pour que cette expérience vécue nous rende plus humbles, plus raisonnables, plus solidaires. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Christophe LANGOUËT

Président de la Communauté de communes du Pays de CRAON
Conseiller départemental de COSSÉ-LE-VIVIEN

La Communauté de Communes du Pays de CRAON et LA SELLE-CRAONNAISE : un lien particulier

Du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2014, la Commune de LA SELLE-CRAONNAISE faisait partie de la Communauté de Communes de SAINT-AIGNAN-RENAZÉ. Depuis la fusion des Communautés de Communes de la Région de COSSÉ-LE-VIVIEN, du Pays du Craonnais et de SAINT-AIGNAN-RENAZÉ, le 1er janvier 2015, elle fait désormais partie intégrante de la Communauté de Communes du Pays de CRAON. À ce titre, deux élus, en l'occurrence, Monsieur Joseph JUGÉ, Maire et Madame Séverine DERVAL, première adjointe, sont les deux conseillers communautaires de la Commune auprès de cette instance.

Outre le fait qu'elle siège à son conseil communautaire, La Commune et la Communauté de Communes du Pays de CRAON, c'est aussi :



La Base de loisirs de La Rincerie : La base de loisirs de La Rincerie, c'est un lac de 50 hectares qui vous propose de goûter aux sensations de la glisse sous (presque !) toutes ses formes : catamaran, canoë-kayak, dériveurs, funboat, laser/topper, Optimist, planche à voile, seil, paddle, mainaleau et wakeboard ! Et bien entendu, le plan d'eau comprend une belle zone de baignade, accessible par une plage de sable et un espace pelouse, bien agréable l'été.

Le Wake-Park : La base de loisirs de La Rincerie vous propose d'essayer cette activité nautique riche en sensations fortes. Que vous souhaitiez essayer cette discipline (pour tous les niveaux, à partir de 12 ans, débutant accepté) ou vous perfectionner, La Rincerie met à votre disposition son exceptionnel wakepark de 50 hectares et son parc de planches. Alors, méfiez-vous des apparences, avec le wakeboard en Mayenne, vous n'allez pas vous la couler douce !



La Cambuse : Joël et Martine MARY vous accueillent à la Cambuse et vous proposent de vous restaurer, de mai à septembre. Idéalement situé près de l'aire de jeux et de l'espace baignade vous pourrez profiter d'une vue panoramique sur le lac. Plus d'informations ? Contactez le 02.43.07.87.96 ou le 06.50.56.69.12

La Salle de l'Orion : Représentations culturelles ou réunions du conseil communautaire, la salle de l'Orion est sollicitée par la Communauté de Communes du Pays de CRAON.



VIE COMMUNALE

État-civil 2021



Nous souhaitons la bienvenue à...

Camille FERRÉ (1749, Route de la Rimbouillère)	10 février
Hugo DUQUENNE (76, chemin de la Noë)	17 février
Gabriel GARRY (200, chemin de la Trichonnière)	23 février
Luna DEMOLIN ALLARD (1, rue des Etangs)	25 mars
Lowen COSTA (22, rue de la Croix du Bray)	24 mai
Kelyo GUÉRIN (43, chemin du Closeau)	1 ^{er} août
Éloi LEGRAND (13, chemin de la Parentière)	20 septembre
Rudy BOURDET (2, La Crue)	22 décembre



Toutes nos félicitations à...

Franck BORRAS et Amélie MERCIER	21 août
Gaëtan BEUCHER et Rose CAHOREAU	25 septembre



Ils nous ont quitté...

Jean-Pierre MONNIER	9 janvier
Henri TIREAU	10 janvier
Marc JOUIS	2 mars
Robert BOUREAU	3 mars
Élisabeth PLOT, veuve JÉGU	12 mars
Madeleine LESSEURE, veuve GUYON	29 mars
GIRET Marie-Josèphe	18 mai
Marcel LECOMTE	28 août
Agathe VERDIER, veuve HOUILLLOT	4 septembre
Frédéric BOYER	7 septembre

HOMMAGE

Agathe HOUILLOT, née VERDIER 105 ans de vie selloise



Agathe VERDIER voit le jour le 26 juin 1916, à la ferme de La Forterie à LA SELLE-CRAONNAISE. Deuxième d'une fratrie de quatre enfants : Marie (1915-1965), Agathe, Agnès (1921-2008) et Albert (1923-2013), elle passe son enfance dans la ferme familiale, auprès de ses parents, Albert et Marie VERDIER, et de ses grands-parents paternels, Edouard et Agathe VERDIER.

Sa scolarité s'effectue à l'école de CHAZÉ-HENRY (Maine-et-Loire) où habitaient ses grands-parents maternels, Elie et Marie GESLIN, l'école de LA SELLE-CRAONNAISE étant trop éloignée de la maison et le chemin de la Forterie difficile à emprunter.

C'est ensuite à l'internat Sainte-Marie de LAVAL qu'Agathe, de ses 12 à ses 14 ans, découvre le dessin, la cuisine, le travail de l'étain, la peinture sur soie ainsi que la sténographie, dont ce sont les balbutiements. Elle a toujours gardé un très bon souvenir de ces années.

En 1939, alors âgée de 23 ans, elle passe son permis de conduire.

1939, c'est aussi le début de la Seconde Guerre Mondiale. Agathe est alors correspondante à la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), auprès de l'abbé TRIGUEL qui est sur le front. Elle était missionnée pour lui remonter les informations des réunions.

Grâce à ses engagements à la J.A.C, elle rencontre celui qui deviendra, le 20 octobre 1942, son époux, Henri HOUILLOT. Ils s'unissent à LA SELLE-CRAONNAISE et s'installent d'abord à La Forterie, où naîtront leurs deux premiers enfants, Marie-Annick (1943) et Gérard (1944).

En 1945, la famille s'installe dans la petite ferme du bourg, où Agathe vend au détail, le lait de ses trois vaches. C'est donc dans cet havre de paix que viendront au monde André (1945), Hubert (1949) et Jean-Claude (1950).

Avec son époux Henri, homme entreprenant et ambitieux, Agathe, femme de caractère et bonne gestionnaire, fonde l'entreprise HOUILLOT.

De 1954, année où Agathe et Henri reprennent l'exploitation située à « Launay » à 1983, année de sa retraite, sa vie s'articule en priorité autour de ses enfants, qu'elle entoure de beaucoup d'amour et d'affection, et l'entreprise, qui ne cesse de croître. Qu'elle sera sa fierté quand son fils aîné Gérard se joindra à l'entreprise familiale, suivis, quelques années plus tard par trois de ses petits-enfants. Elle était heureuse de voir l'entreprise familiale perdurer et prospérer.

À la retraite, Agathe profite de son temps pour voyager, notamment en Allemagne, où son fils Hubert s'est installé, ainsi qu'au Japon où vit son fils André.

L'esprit de famille et le goût d'entreprendre étaient des valeurs essentielles aux yeux d'Agathe. Et ces valeurs, elle les a transmises à ses 5 enfants, ses 11 petits-enfants et ses 17 arrière-petits-enfants. Elle aimait tant les réunir autour d'un bon repas... à « Launay » bien sûr !

Avant de s'éteindre, le 4 septembre 2021, Agathe a fêté, avec émotion son 105^{ème} anniversaire, comme elle le disait fièrement : « ses 105 printemps », entourée de sa famille bien-aimée.

HOMMAGE

Marcel LECOMTE

Au service des Sellois durant 31 ans...



Marcel LECOMTE est né le 22 août 1944 à la ferme des Épineuses à LA SELLE-CRAONNAISE. Unique fils d'Alphonse et Marie LECOMTE, Marcel grandit à la ferme familiale. Très vite, Marcel reprend l'exploitation familiale et y construit, avec son épouse Madeleine, sa vie de famille, entouré de ses trois enfants : Jean-Marcel, Marie-Cécile et Virginie.

En 1983, Marcel décide de se présenter aux élections municipales; où il est élu avec succès. Simple conseiller municipal jusqu'en 1995, il devient, à compter du 16 juin 1995, le premier adjoint du Maire de l'époque, Madame Thérèse COURCELLE. Il est réélu dans ses fonctions le 23 mars 2001, toujours auprès de Madame COURCELLE. Le poste de premier adjoint, Marcel le gardera jusqu'en 2014. Il sera donc également le premier adjoint, à partir du 21 mars 2008, de Monsieur Pascal BALLÉ.

Fort de ses capacités de gestion et de suivi des travaux, Marcel a contribué à la création de la salle socio-culturelle de l'Orion, à la création des lotissements de la Chesnaie, de la Chataigneraie et de la Talbottière. Il suivait également tous les travaux qui visaient à améliorer les conditions de vie des Sellois et des Selloises, comme la voirie, l'aménagement et la praticité des salles communales. Il a également beaucoup contribué au suivi de l'aménagement du centre-bourg.

En tant que premier adjoint en charge des bâtiments et des services techniques, Marcel se rendait régulièrement à l'atelier municipal pour suivre les emplois du temps de Denis et Domino. Très consciencieux dans ses dossiers, Marcel gérait du début à la fin les démarches tant techniques qu'administratives menant à l'aboutissement du projet sur lequel il travaillait.

C'est pour récompenser son implication et son sérieux qu'en 2011, Pascal BALLÉ lui avait remis la médaille d'honneur communale d'Argent.

Entre autres activités, Marcel a continué à servir les Sellois, par l'intermédiaire de l'association POLLENIZ. En effet, référent communal et membre du bureau départemental ainsi que régional pour l'association POLLENIZ, anciennement Groupement Communal de Défense contre les Nuisibles (GDON), Marcel était l'interlocuteur privilégié des Sellois pour lutter contre les nuisibles.

La municipalité, remercie Marcel et sa famille, pour ces années d'engagement au service de la commune.



Personnel communal en poste

Découvrez les membres du personnel communal en poste à LA SELLE-CRAONNAISE et leurs diverses fonctions !

Denis LETESSIER

Adjoint Technique
(responsable des bâtiments communaux)

Jordan TIREAU

Adjoint Technique
(responsable des espaces verts)

Brice HENRY

Adjoint Technique
(accueil périscolaire, surveillance des enfants sur le temps de cantine)

Raynald RICOUS

Adjoint Administratif
(accueil du secrétariat, état-civil, urbanisme, cimetière, régisseur de la salle de l'Orion)

Gwladys LUTELLIER

Adjoint d'Animation Intercommunal
(directrice du Centre de Loisirs, surveillance des enfants durant la pause déjeuner)



Sandrine RENOU

Secrétaire de Mairie
(personnel communal, comptabilité, suivi des conseils municipaux)

Béatrice HOUILLOT

Adjoint Technique
(responsable du restaurant scolaire)

Lise PAILLARD

ATSEM
(responsable de l'accueil périscolaire)

Brice HENRY - Service civique et agent communal

Depuis le 1^{er} septembre 2021, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022, Brice HENRY a été recruté par les services de l'Education Nationale en service civique à l'école de LA SELLE-CRAONNAISE. En parallèle, il est embauché, par la Commune, à hauteur de 8h15 par semaine, sur le temps périscolaire uniquement. La municipalité, l'école et les enfants apprécient son sérieux au travail. Brice connaît bien les élèves de LA SELLE-CRAONNAISE, il a effectué durant l'année 2021, plusieurs semaines de remplacement durant l'absence de nos agents pour la surveillance des récréations lors des pauses méridiennes de nos chères têtes blondes.





Une semaine aux services techniques...

La parole donnée à Denis LETESSIER et Jordan TIREAU, adjoints techniques territoriaux

Depuis quand travaillez-vous à la mairie de LA SELLE-CRAONNAISE ?

Denis : J'ai commencé aux services techniques communaux en juin 2005, en remplacement de Philippe VIEL, qui a demandé sa mutation à CRAON.

Jordan : Je fais parti des effectifs du personnel communal depuis le 10 septembre 2020, date à la quelle j'ai remplacé Dominique ROCHER, dit Domino, parti à la retraite.

Quelles sont vos formations professionnelles ?

Denis : J'ai passé et obtenu un CAP mécanique automobile.

Jordan : J'ai un BEP travaux paysagers ainsi qu'un BAC pro Aménagement paysager.

Pouvez-vous nous raconter une semaine-type aux services techniques ?

Denis et Jordan : Les semaines se suivent mais ne se ressemblent pas ! Il ne peut donc pas y avoir de semaine-type. Néanmoins, il y a quelques travaux qui se doivent d'être réalisés hebdomadairement : le tour des installations communales, le contrôle et le relevé des pompes aux lagunes, la tonte du terrain de sport notamment. Nous nous occupons vraiment de beaucoup de choses : l'entretien de la voirie dans le bourg, le désherbage manuel du cimetière, l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et usées dans le bourg, la gestion matérielle et des extérieurs de la salle de l'Orion, les contrôles de sécurité de tous les bâtiments communaux, les rendez-vous avec les représentants pour le matériel communal, sans oublier les imprévus !

Que préférez-vous dans votre travail ?

Denis : La polyvalence des tâches accomplies, le fait que l'on ne s'installe pas dans une routine, gérer les imprévus. Je n'ai donc pas de tâche préférée, chaque jour est une nouveauté.

Jordan : Comme pour Denis, c'est également la polyvalence qui est intéressante, entre les espaces verts, les bâtiments, les contrôles assainissement lors d'une vente de maison dans le bourg ainsi que les astreintes lors des réservations de la Salle de l'Orion (partagées entre Denis, Raynald et moi-même).

Un de vos petits secrets sur la Commune ?

Denis : Pour moi, il s'agit de la poutre soutenant le garage à vélo auprès de la bibliothèque. Cette poutre aurait été, selon la légende, peinte avec du sang de bœuf.

Jordan : Je n'ai pas encore assez d'expérience pour vous dire ce que serait ce petit secret...mais d'ici quelques années peut-être.

Quel(s) message(s) voulez-vous faire passer aux Sellois et aux Selloises ?

Denis : La polyvalence de nos tâches fait que l'on ne peut pas être partout à la fois. Néanmoins, nous sommes à la disposition de tous les Sellois et de toutes les Selloises. Qu'ils n'hésitent pas à nous solliciter dans la Commune.

Jordan : Je remercie les Sellois pour la confiance qu'ils mettent dans notre travail. Toute cette année, ce fut un plaisir de fleurir l'ensemble du village pour le rendre le plus beau possible. Et à la fin de l'année, le challenge de ramener Noël aux Sellois grâce notre participation technique a été une mission accomplie ! Rendez-vous en 2022 pour vivre de nouveau l'expérience.



Tarifs communaux 2022

Salle Doisneau-Lamy et Pavillon du Cèdre

Associations, entreprises selloises et sépultures	GRATUITE
Demi-journée	30€ (sellos) 60€ (hors commune) + 5€ (chauffage)
Journée	70€ (sellos) 140€ (hors commune) + 10€ (chauffage)
Week-end	100€ (sellos) 200€ (hors commune) + 20€ (chauffage)
Caution	175€

Salle Pauline d'Armaillé

Associations, entreprises selloises	GRATUITE
-------------------------------------	----------

Complexe sportif

Sellois	GRATUIT
Hors Commune	22,50€ la séance 50€ la journée

Désherbeur thermique

Demi-journée	25€
Journée	50€
Caution	500€

Cantine Municipale (100 personnes maximum)

Associations, entreprises selloises et sépultures	GRATUITE	
Sellois	Journée	100€ + 15€ (chauffage)
	Week-end	150€ + 30€ (chauffage)
Hors commune	Journée	200€ + 15€ (chauffage)
	Week-end	300€ + 30€ (chauffage)
Accès cuisine uniquement si traiteur		50€
Caution		300€

Matériels (par jour)

Le couvert par personne (assiettes + couverts + verres)	0,30€
La table	2,00€
La chaise	0,30€
L'assiette, le couvert, le verre	0,10€ chacun
La tasse à café	0,10€
Le plat (légumier, souprière,...)	0,10€
La corbeille à pains	0,10€
Le pichet	0,55€

Détérioration, casse ou manque de matériel

Le couvert par pièce	0,90€
La table	120,00€
La chaise	50,00€
Les autres types de matériel	1,00€ chacun

Cimetière communal

Caveau (les 2 m²)		Columbarium		Cavurne		Aire de dispersion	
30 ans	90,00€	30 ans	450,00€	15 ans	275,00€	15 ans	100,00€
50 ans	170,00€	50 ans	700,00€	30 ans	500,00€	30 ans	175,00€
				50 ans	800,00€		

VIE MUNICIPALE

Les projets éoliens ont le vent en poupe...



L'année 2021 aura vu également le projet éolien de La Grande Lande se concrétiser sur le territoire de la commune.

Parc éolien de la Grande Lande

Ce projet a été validé par le Préfet de la Mayenne le 25 novembre 2019, suite à une enquête publique. Les premières éoliennes devraient être installées dans le courant de l'année 2022.

Mise à jour administrative au cimetière

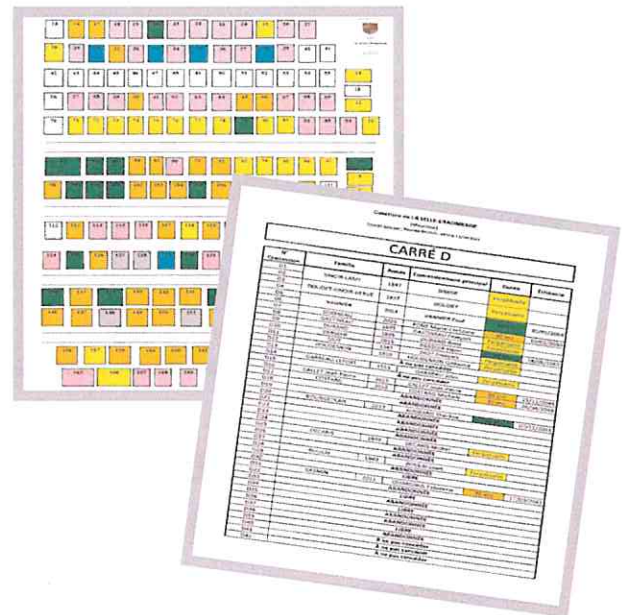
L'entretien et la gestion des cimetières incombent aux communes en vertu des articles L.2223-1, L.2213-8 et L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est ainsi que, durant l'hiver, tout l'administratif du cimetière a été revu et mis à jour.

En effet, pour faciliter le travail des agents et des élus, un travail de fonds a été entrepris de façon à faciliter la gestion administrative du cimetière et faire le point sur les concessions arrivées à échéance.

Le but principal est d'identifier nominativement chaque emplacement utilisé. C'est pourquoi, des affichettes ont été posées sur les monuments funéraires afin que certaines familles puissent contacter la mairie.

Pour toute interrogation relative aux concessions dans le cimetière, vous pouvez contacter le secrétariat ou venir en mairie poser vos questions à nos agents.



CONCESSION ARRIVÉE à ÉCHÉANCE

Merci de prendre contact avec le

secrétariat de la mairie

au 02.43.06.16.71 ou

par mail : accueil@lasellecraonnaise.fr

VIE MUNICIPALE



Un grand merci à eux...

Cette année avaient lieu, les 20 et 27 juin, les élections départementales et régionales. Afin d'organiser ces élections, la municipalité devait s'assurer les services d'assesseurs.

Qu'est-ce qu'un assesseur ?

Un assesseur est une personne qui assiste le président du bureau de vote pour s'assurer du bon déroulement et de la régularité du vote. Il s'assure de l'identité de chaque électeur, fait signer sur la liste d'émargement et tamponne la carte électorale. Il est également présent lors du dépouillement, c'est-à-dire du décompte des suffrages à l'issue du vote.

Qui peut être assesseur ?

Toute personne inscrite sur les listes électorales de la commune de LA SELLE-CRAONNAISE.

Un grand merci à nos assesseurs sellois...

Pour ces élections, une poignée de bénévoles a répondu présent à l'appel de la municipalité. Elle tient à remercier Jeannine BRILLANT, Marie-Claude LEPAGE, Annick MOREAU, Nadine et Jean-Pascal DUJARDIN, Alain BRIELLE, Jean-Luc COUTARD et Pierrot JOUFFLINEAU.

AGENDA 2022

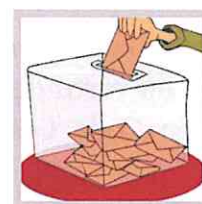
4 mars : date limite d'inscription sur les listes électorales

10 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles

24 avril : 2nd tour des élections présidentielles

12 juin : 1^{er} tour des élections législatives (pour élire les députés)

19 juin : 2nd tour des élections législatives



Un peu de civisme...

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants, dans les cimetières et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public, sous peine de sanctions.

Déjections canines :

Ce n'est pas à eux de "ramasser" !



VIE MUNICIPALE



Où allons-nous ? « Au Bon Endroit » bien sûr !

Depuis ce 4 janvier 2022, les Sellois ont le bonheur de pouvoir fréquenter de nouveau le café de la Commune.

Helma ROOKS vous ouvre les portes du café « Au Bon Endroit », suite à la cessation d'activités de Céline RALLU.

Bar, tabac, journaux, puis Française des Jeux et épicerie dans un second temps, Helma vous accueille :

Mardi : 7h30-13h00 - 16h30-19h00

Mercredi : 7h30-13h00 - 16h30-19h00

Jeudi : 7h30-13h00 - 16h30-19h00

Vendredi : 7h30-13h00 - 16h30-0h00

Samedi : 8h30-13h00 - 16h30-0h00

Dimanche : 9h00-13h00 - 17h30-19h30



Céline RALLU et Helma ROOKS

Ralentissons et protégeons nos enfants !!!

Il a été constaté sur la commune mais aussi hors-agglomération, par le biais de l'installation de radars pédagogiques, de nombreux excès de vitesse. Ces excès de vitesse mettent en danger la vie de tous les habitants du village ainsi que celles de nos enfants, notamment rue de la Gare lors des arrêts des cars scolaires, les matins et soirs de semaines scolaires.

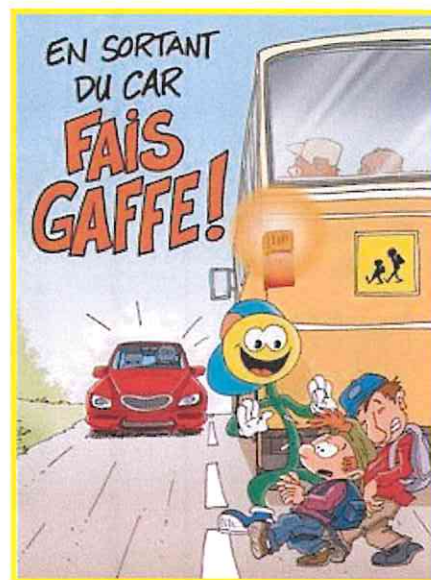
Pour rappel, les jeunes attendant l'arrivée des cars scolaires doivent attendre sous le préau et non sur la rue de la Gare. L'arrêt de bus a été positionné dans ce sens à cet endroit pour éviter tout accident.

Que vous soyez automobilistes, piétons ou encore passagers des cars scolaires, merci de respecter les règles qui vous sont imposées.

POUR FAIRE SIMPLE :

- Je suis automobiliste : je respecte le code de la Route et la vitesse qui est indiquée à l'endroit où je circule.
- Je suis piéton : je reste sur le trottoir, je fais attention aux automobilistes, je traverse sur les passages piétons qui me sont réservés et je me signale visiblement (gilet fluorescent, lampe frontale...).
- Je suis un usager des transports scolaires : j'attends l'arrivée du car scolaire à l'intérieur de la cour de la mairie ou sous le préau et je ne traverse pas la rue devant le car à l'arrêt.

En respectant ces règles, nous pourrions tranquillement circuler et profiter de la vie !



COMMISSION

FINANCES et ÉCONOMIE



La commission Finances a pour mission, comme son nom l'indique, de gérer les finances de la commune. Cela englobe la préparation des budgets, la gestion des deniers publics, l'analyse des dépenses et des recettes de la Commune.

QU'EST-CE QU'UN BUDGET COMMUNAL ?

Un budget communal se compose de deux sections différentes : la section de FONCTIONNEMENT d'un côté, et la section d'INVESTISSEMENT de l'autre.

Elles sont elles-mêmes divisées en deux catégories : les DÉPENSES et les RECETTES.

Dans chacune des sections, les Dépenses et les Recettes doivent être équilibrées au moment du vote.

Ce petit schéma vous fera comprendre quelles catégories de dépenses ou de recettes entrent dans les sections.



Séverine DERVAL



Guillaume BELOUARD



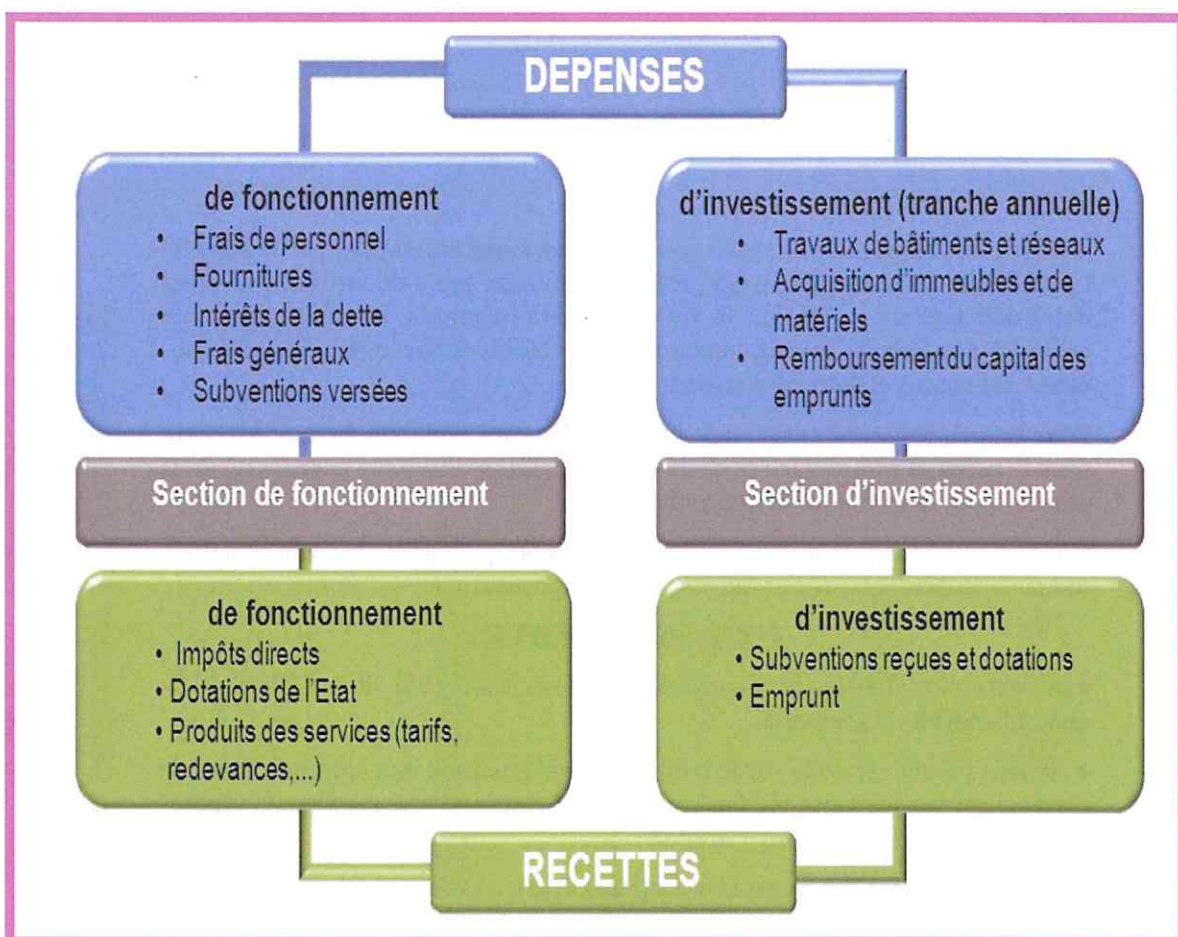
Olivier DERSOIR



Jacky LEPAGE



Lionel MOAL





PETITE ANALYSE FINANCIÈRE DU BUDGET DE LA COMMUNE

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

	2020		2021	
	Prévu	Réalisé (définitif)	Prévu	Réalisé (provisoire)
O11 - Charges à caractère général	233 000,00 €	187 496,92 €	229 060,00 €	217 031,09 €
O12 - Charges de personnel	312 000,00 €	268 887,58 €	268 300,00 €	241 342,65 €
65 - Charges de gestion courante	64 200,00 €	57 311,27 €	67 650,00 €	58 420,97 €
66 - Charges financières	23 000,00 €	12 944,92 €	20 300,00 €	20 274,45 €
O42 - Amortissements	43 868,45 €	43 868,45 €	30 094,68 €	141 860,74 €
Sommes reportées en investissement	274 394,56 €	4 316,00 €	425 137,09 €	301,81 €
TOTAL	950 463,01 €	578 525,39 €	1 010 541,77 €	679 231,71 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

	2020		2021	
	Prévu	Réalisé (définitif)	Prévu	Réalisé (provisoire)
OO2 - Résultat antérieur reporté	162 411,66 €	162 411,66 €	304 692,33 €	304 692,33 €
O13 - Atténuation de charges	2 200,00 €	11 741,11 €	6 000,00 €	3 165,90 €
70 - Produits de services (cantine garderie,...)	38 175,00 €	24 230,36 €	26 275,00 €	28 048,49 €
73 - Impôts et taxes	400 250,00 €	418 259,26 €	416 857,00 €	421 150,33 €
74 - Dotations et subventions	189 650,00 €	235 390,44 €	235 900,00 €	272 166,66 €
75 - Revenus des immeubles (loyer, locations, Orion...)	54 776,35 €	13 894,71 €	13 376,44 €	23 785,64 €
77 - Produits exceptionnels + amortissements	103 000,00 €	0,36 €	7 441,00 €	116 926,68 €
TOTAL	950 463,01 €	865 927,90 €	1 010 541,77 €	1 169 936,03 €

INVESTISSEMENT

	2020		2021	
	Prévu	Réalisé (définitif)	Prévu	Réalisé (provisoire)
DÉPENSES	1 586 737,14 €	326 429,66 €	1 776 409,72 €	1 030 492,50 €
RECETTES	1 586 737,14 €	1 424 251,68 €	1 776 409,72 €	1 474 462,65 €

Conclusion : la situation financière de la Commune reste saine, toujours grâce à la vigilance des Élus qui analysent en continu les encaissements et contrôlent les possibilités de dépenses, en différant sur d'autres exercices comptables les dépenses ne pouvant être engagées. L'année 2021 aura vu une augmentation (17%) des dépenses de fonctionnement et une hausse sensible dans les recettes de fonctionnement malgré l'impossibilité de louer la salle de l'Orion à certains moments de l'année pour cause de COVID-19. Le budget d'investissement de l'année 2021 a vu les premiers paiements relatifs aux travaux de la nouvelle école. Les dotations et les emprunts contractés permettent de réaliser ces investissements d'avenir.

COMMISSION

VOIRIE et URBANISME



Chantal
JOUFFLINEAU



Christian BLAISE



Christophe BOIS



Olivier DERSOIR



Adrien
JONCHERAY



Cédric RIVRON

La commission Voirie—Urbanisme—Réseaux gère les problématiques liées à l'aménagement des réseaux, la propreté des rues de la commune ainsi qu'à l'environnement paysager. Concernant la voirie extérieure au bourg, c'est-à-dire les réseaux de campagne, c'est la Communauté de Communes du Pays de CRAON qui s'occupe de l'entretien des routes et des chaussées.

LES RÉALISATIONS 2021



• Urbanisme :

- La modification du Plan Local d'Urbanisme a été approuvée par le Conseil Municipal le 17 juin 2021. Cette approbation est l'aboutissement de 4 longues années de travaux d'élaboration de dossier, de consultations publiques et de réunions.

• Voirie :

- Réalisation, fin 2020, d'une signalisation horizontale et pose d'un panneau d'interdiction devant l'école primaire pour inciter les parents à ne pas stationner à l'emplacement réservé aux cars scolaires. Le coût de cet investissement, réalisé auprès de l'entreprise PRO SIGNAL, basée à LAVAL (Mayenne), s'élève à **1 078,22€ TTC**. Nous avons à cet effet, un retour positif sur cet aménagement.



- Pour assurer la sécurité de tous, et en particulier des enfants, le conseil municipal a décidé l'implantation de deux panneaux « STOP » dans la rue principale du lotissement de la Talbotière. Des panneaux « Voie à sens unique » ont été installés dans la rue Monseigneur Grimault. L'ensemble a également été acquis auprès de l'entreprise PRO SIGNAL, pour un montant de **1 827,88 € TTC**.



- La sécurisation de la Route du Ponceau a été réalisée peu avant l'été, par l'entreprise EUROVIA, basée à BONCHAMPS-LÈS-LAVAL (Mayenne), avec l'implantation de ralentisseurs, pour un montant de **27 444,00€ TTC**.



- Tous les panneaux liés au nouvel adressage ont été implantés. Les numéros de voirie ont été distribués en campagne par les élus et les agents communaux. L'ensemble de cet investissement, d'une valeur totale de **9 381,38€ TTC**, a été commandé auprès de l'entreprise LACROIX, basée à SAINT-HERBLAIN (Loire-Atlantique).



- Afin de contrôler la vitesse des automobilistes à la Crue, dans le sens RENAZÉ-LA SELLE-CRAONNAISE, un radar pédagogique a été installé à l'automne. Un second, dans le sens inverse l'a été au début de l'hiver. La collecte des données a été transmise au Département pour analyse des données fin décembre.



COMMISSION

VOIRIE et URBANISME



- Les panneaux d'entrée de bourg situés Route de LIVRÉ-LA-TOUCHE et Route du PONCEAU ont été remplacés, pour un montant de **280,32€**. Ces panneaux ont également été commandé auprès de l'entreprise LACROIX.

ACTIONS à VENIR ou EN COURS : ENCORE BEAUCOUP de TRAVAIL

• Voirie :

- Faire la signalisation horizontale des places de stationnement dans la rue des Étangs. Ce dossier est en cours d'étude avec le Conseil Départemental de la Mayenne.
- Sécuriser la sortie de la Route de la Gare vers RENAZÉ par l'implantation d'un plateau surélevé. Ce dossier est en cours également.
- Poser un miroir de visibilité à l'angle de la rue de la Sablonnière et de la rue des Étangs.
- Commander divers panneaux communaux en mauvais état.
- Entretenir la voirie intra-communale, la voirie hors agglomération étant la compétence de la Communauté de Communes à laquelle le programme de voirie 2022 a été envoyé.

• Réseaux :

- Étudier les problèmes d'inondation au bas de la rue Monseigneur Grimault
- Commencer à constituer le dossier d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques des rues des Etangs et Monseigneur Grimault.

AUTORISATIONS de TRAVAUX

Des projets de travaux en perspective ?

Déclaration Préalable ? Permis de Construire ?

Avant tout début de chantier, renseignez-vous sur les déclarations à faire en mairie !



Renseignements en Mairie :

02.43.06.16.71

accueil@lasellecraonnaise.fr



COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire et périscolaire est l'organe représentant la municipalité auprès de l'équipe enseignante lors des Conseils d'école. Elle prend en compte les demandes des enseignants pour assurer une qualité d'enseignement à nos enfants, qui sont, pour l'année scolaire en cours, 62 à fouler les bancs de l'école.

Les projets de l'école pour l'année scolaire 2021-2022



Sylvie
BELLANGER



Séverine DERVAL



Mathieu
FRÉMONT

Le thème de l'année scolaire

Cette année, toutes les classes travailleront sur le thème des contes. Chacune des classes découvrira des contes traditionnels. De nouvelles compétences seront travaillées à partir de ces contes (découverte du théâtre d'ombres en arts visuels...)

Voyage, sorties scolaires :



La Villa Éole, où se rendront les élèves de primaire en avril 2022

Notre voyage scolaire ayant été reporté cette année au mois d'avril 2022, des actions seront organisées afin de financer le voyage scolaire et les sorties au cours de l'année comme une vente de chocolats pour Noël, le festival du livre le 11 décembre lors de la journée des festivités de Noël organisée par la commune...

La classe de CE2, CM1, CM2 participera également au projet d'éducation artistique et culturelle, mené en lien avec le spectacle « C'est vendredi aujourd'hui. »

Ce parcours comprend :

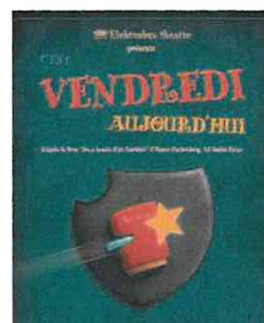
- La venue au spectacle
- Deux heures de pratique artistiques (théâtre d'objet avec la comédienne de spectacle).
- Une heure de danse avec un chorégraphe.

Ces ateliers seront réalisés avec des seniors du territoire.

La classe de maternelle ira quant à elle voir le spectacle

« Moi et toi sous le même toit »

La classe de CP-CE1-CE2 ira voir le spectacle « Crin blanc ».



Projet en lien avec la nouvelle école

Par ailleurs, tout au long de l'année, les élèves participeront à différents projets en lien avec la construction de la nouvelle école (rencontre des artisans qui travaillent sur le chantier, mise en place d'un atelier sur la création de mobilier extérieur pour la nouvelle école avec les architectes qui s'occupent de la construction de l'école).

Marion ROUXEL, Directrice d'établissement

Composition du Conseil d'École :

Virginie PLACET (titulaire)

Fanny GOSNIER (suppléante)

Rose BEUCHER (titulaire)

Nathanaëlle FRÉMONT (suppléante)

Prescilla COTTIER (titulaire)

Damien VANDAELE (suppléant)

LA COMMISSION SCOLAIRE, c'est aussi...

- Des réunions périodiques avec les membres du personnel (ATSEM, animateurs, responsable du restaurant scolaire) afin d'organiser les temps d'animation, remonter les actions à améliorer, préparer les documents servant de base à l'animation, tel que le passeport de la cantine par exemple.
- Des commissions avec le prestataire SODEXO, qui assure la confection et l'acheminement des repas au restaurant scolaire. Plusieurs fois par an, la commission donne son avis sur les menus proposés par le prestataire, en fonction notamment des goûts des enfants. Les menus du restaurant scolaire sont disponibles dans les panneaux d'affichage des deux écoles, sur le site Internet de la commune ainsi que sur l'application IntraMuros.
- Pour rappel, les inscriptions pour le restaurant scolaire sont à faire sur le portail familles de la Communauté de Communes du Pays de CRAON. Les agents pointent ensuite les élèves présents sur une tablette numérique.

Liste des assistant(e)s maternel(elle)s au 31/12/2021



Madame Bénédicte BLANCHET — 17, rue de la croix du Bray — 02.43.07.35.28

Madame Marie-Thérèse BRIELLE — 5, allée des Manguiers — 02.43.06.21.73

Madame Stéphanie HOUILLOT — 26, rue de la Croix du Bray — 02.43.06.91.27

Madame Sonia HOUSSEAU — 1, allée des Tilleuls — 02.43.09.64.40

La liste des assistant(e)s maternel(elles)s de votre commune est mise à jour tous les mois par les services de la Protection Maternelle et Infantile de la Mayenne et consultable en mairie sur le panneau d'affichage.

COMMISSION BÂTIMENTS

La Commission « Bâtiments » est en charge de la construction, du suivi et de l'entretien des bâtiments communaux existants. En effet, la municipalité se doit d'entretenir son patrimoine architectural pour permettre le bon fonctionnement des événements se déroulant en leur sein. La commission est également chargée de superviser les travaux décidés et réalisés par la Commune : la construction de la nouvelle école notamment.

PRINCIPAUX PROJETS



Lionel MOAL



Christian BLAISE



Mathieu
FRÉMONT



Jacky LEPAGE

- **Etanchéité de la toiture-terrasse du commerce par son cloisonnement :**

- de nombreux travaux ont été entrepris pour la réhabilitation du commerce :

- Découpe du garde-corps et préparation des murs, par l'entreprise BRÉHIN-BROCHARD (de LAUBRIÈRES), pour une valeur de **3 477,41€ TTC** et l'entreprise RENAUD (de CRAON), pour les ossatures bois, bardage et charpente pour un montant de **19 316,17€ TTC** ;

- Pose des menuiseries par l'entreprise MADIOT (de LA SELLE-CRAONNAISE), pour un montant de **4 578,89€ TTC** ;

- Les travaux de toiture ont été réalisés par l'entreprise HERBERT (de LA SELLE-CRAONNAISE), pour un montant de **7 278,19€ TTC**.

Coût total des travaux : **35 850,66€ TTC**



- **Aménagement du Parc :**

Dans le cadre du projet d'aménagement et de lien entre la nouvelle école et la place Jean Bruchet, ont eu lieu cette année :

- l'acquisition, par la Commune, de la maison située, 9 place Jean Bruchet pour un montant de **23 000,00€** plus **1 485,22€** de frais de notaire ;

- la Commission a demandé des devis pour la démolition de la maison et l'aménagement d'un parc. La décision et le choix des entreprises retenues sont à venir dans les prochains mois. L'objectif est la réalisation des travaux pour l'ouverture de l'école.



Une demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) est en cours de traitement par la Préfecture de la Mayenne.

COMMISSION BÂTIMENTS

- **Réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de l'Orion :**

- la salle de l'Orion a bénéficié d'importants travaux et aménagements cette année :

- suite à des intempéries dues à de fortes pluies, des travaux d'étanchéité de la toiture ont été nécessaires. Ils ont été réalisés par l'entreprise SOPREMA de RENNES (Ille-et-Vilaine), pour un montant de **64 902,95€** ;

- la sono et les enceintes, d'origine, ont également été remplacées au début de l'été, auprès de l'entreprise LBS Production, basée à LOUVERNÉ (Mayenne), pour un montant de **1 859,22€** ;

- des cendriers et des poubelles seront aussi installés, en remplacement des anciens, devenus obsolètes.



Étanchéité de la toiture de la Salle de l'Orion



Le nouveau matériel sonore

Une nouvelle école à LA SELLE-CRAONNAISE !

La nouvelle école commence à prendre une belle tournure. Nous vous proposons de suivre l'évolution de la construction de cette école qui devrait être opérationnelle pour le début de l'année 2023.

Revivons ici cette construction en 3 phases distinctes : le projet final, la partie gros œuvre et enfin la mise hors d'eau et hors d'air

Première phase : le projet final



Lors de la précédente édition du bulletin communal, nous vous montrions le rendu final du projet à terme de cette nouvelle école. Pour les nouveaux habitants ainsi que pour ceux habitant toujours à LA SELLE-CRAONNAISE, nous vous montrons de nouveau ce que sera le rendu final de l'école.



La maquette présentée par les architectes

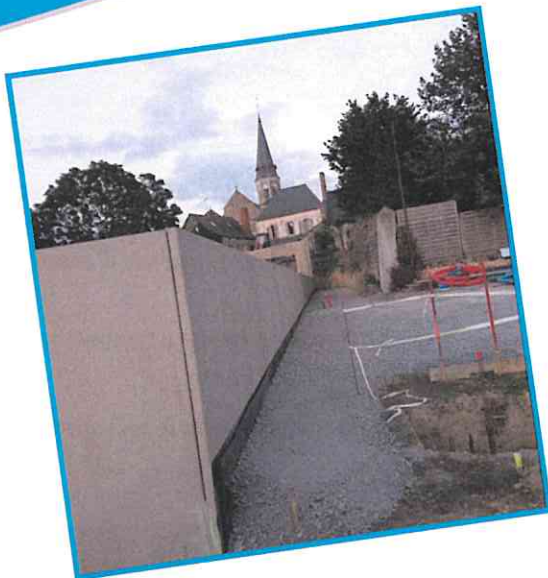
Deuxième phase : le gros-œuvre

Une grande partie de l'année a été consacrée à la phase dite « gros-œuvre ». Les terrassiers, les maçons, les charpentiers, les menuisiers se sont succédés sur le chantier.

Le terrassement et les fondations



COMMISSION BÂTIMENTS



L'évolution de l'édification des murs...

Après la pose de la toiture, des tests d'hydrométrie de la paille ont été effectués. Ces tests sont obligatoires avant toute autre avancée du chantier.

Troisième phase : hors d'eau / hors d'air

La crise sanitaire impacte malheureusement le chantier ; les entreprises œuvrant dans le domaine de la construction peinent à recruter et les fournitures de matériaux connaissent des retards de livraison successifs.

La pose des menuiseries, prévue initialement en décembre, débutera en janvier, suivi par la pose des isolations et des cloisons.

Les travaux d'aménagement intérieur viendront par la suite (électricité, plomberie,...).

COMMISSION BÂTIMENTS

- **Projet d'extension du complexe sportif :**

- Ce projet est à l'étude depuis quelques années maintenant, suite à l'utilisation intensive de cette salle par les associations sportives mais aussi par l'école et les structures sociales de la commune. Plusieurs idées avaient émergées mais la vente d'un ensemble de parcelles situées à proximité (11 rue de la Gare) a permis d'avancer sur ce projet (coût : 35 000,00€)

• Il a fallu ensuite procéder au bornage des parcelles afin de ne garder que ce dont la commune avait besoin pour son projet. L'habitation et le terrain restant ont pu donc être remis en vente.

• les élus ont demandé des études de faisabilité auprès d'un maître d'œuvre qui suivra le dossier.

Une subvention a été sollicitée, dans le cadre de la D.E.T.R, à la Préfecture de la Mayenne

- **Amélioration de l'acoustique au Pavillon du Cèdre :**

- le plafond spécifique de la pièce principale du Pavillon du Cèdre a été posé et des leds ont été intégrées. Cette salle est utilisée par le Club des Aînés pour leurs activités les mardis et jeudis après-midi, ainsi que par l'Accueil de Loisirs les mercredis.

• le plafond a été posé par l'entreprise JEUDY (de LA SELLE-CRAONNAISE), pour un montant de **2 618,75€**.

• les travaux d'électricité ont été réalisés par l'entreprise LENOIR (de RENAZÉ) pour un montant de **962,65€**.

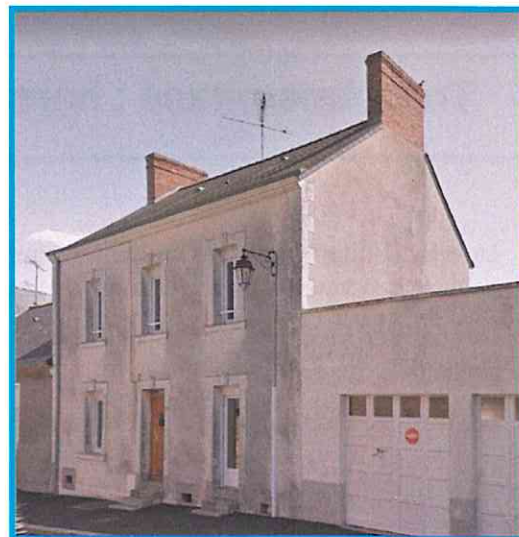
• les services techniques communaux procéderont à la pose de la peinture cet hiver.



Les projets en cours...

- **Mise en vente du 18 place Jean Bruchet :**

- les élus lors de la séance du conseil municipal du 18 novembre, ont décidé la mise en vente du bâtiment situé au 18 place Jean Bruchet. Ce bâtiment accueillait le foyer des jeunes depuis quelques années, mais la taille du bâtiment n'est plus en adéquation avec la très faible utilisation du lieu. Les jeunes peuvent toujours se rassembler, avec l'aide de l'animatrice du Nulle Part Ailleurs, dans la salle Doisneau-Lamy.



COMMISSION BÂTIMENTS



- Le devenir de l'école actuelle :**

- Que faire des bâtiments de l'actuelle école primaire ? En effet, une fois les enseignantes et les élèves installées dans la nouvelle école, les bâtiments seront vides. La mairie conservera les bâtiments de l'école maternelle actuelle pour y installer l'accueil périscolaire et le Centre de loisirs.



Que faire de ces bâtiments ?

Une suggestion ? N'hésitez pas à en informer es élus.

Le Patrimoine Communal : c'est presque 46 000m² de bâtiments et de terrains à entretenir !

	ADRESSE	BÂTIMENTS	TERRAINS
Mairie + Salle Doisneau-Lamy	12, rue de la Gare	661 m ²	1 566 m ²
Pavillon du Cèdre	14, rue de la Gare	102 m ²	957 m ²
Salle Pauline d'Armaillé	3, rue de la Gare	308 m ²	958 m ²
Commerce	8, place Jean Bruchet	134 m ²	199 m ²
Maison du Parc (prochainement démolie)	9, place Jean Bruchet	218 m ²	529 m ²
École maternelle + logement au	3, rue Monseigneur Grimault	297 m ²	455 m ²
École primaire	3, rue de la Sablonnière	383 m ²	353 m ²
Cantine scolaire	3, rue Monseigneur Grimault	269 m ²	1 871 m ²
Atelier municipal	2B, rue des Charmilles	341 m ²	52 m ²
Complexe sportif	2A, rue des Charmilles	1 117 m ²	2 569 m ²
Église + Place Jean Bruchet	Place Jean Bruchet	661 m ²	648 m ²
Local Jeunes	18, place Jean Bruchet	128 m ²	162 m ²
Stade Roland Joufflineau	7, rue Monseigneur Grimault	220 m ²	15 929 m ²
Salle de l'Orion	1650, chemin de la Chaîne	971 m ²	14 249 m ²
Cimetière	Place des Marronniers	-	4 571 m ²
Toilettes Publiques	3, place des Marronniers	32 m ²	47 m ²

COMMISSION ESPACES VERTS



La commission Espaces Verts gère les actions liées à l'entretien des espaces verts de la commune, du fleurissement et de l'aménagement des aires de jeux.

LES RÉALISATIONS 2021



Chantal
JOUFFLINEAU



Guillaume
BÉLOUARD



Danièle GODET



Samuel
HOUILLOT



• Aménagements :

- L'installation de nouveaux jeux d'enfants sur l'aire de jeux du lotissement de la Talbottière, auprès de l'entreprise SDU, basée à GUIDEL (Morbihan), pour un montant de **21 929,05€ TTC**.

- L'acquisition de 9 nouvelles jardinières à réserve d'eau pour le fleurissement de la commune, acquises auprès de l'entreprise EDP, basée à CHANTONNAY (Vendée), pour un montant de **1 239,18€**. Les anciennes jardinières ont également été repeintes par les agents communaux.

- La mise en place de poubelles et de cendriers sur l'ensemble du territoire communal (Étang du Lavoir, centre bourg,...), commandées auprès de l'association Bois Debout à LAVAL (Mayenne) et des entreprises ADEQUAT et JPP DIRECT, basées à VALENCE (Drôme), pour un montant total de **3 853,27€**.

• Espaces verts :

- L'aménagement du talus situé le long de l'entreprise HAUT-BOIS ainsi qu'au niveau du calvaire « La Croix des Ânes », par l'entreprise HOUILLOT, permettant un entretien plus aisé et régulier par les agents communaux, pour un montant de **1 212,48€**.

- Le passage plus fréquent de l'entreprise HOUILLOT sur les parcelles non vendues du lotissement de La Talbottière.

- Élagage de plusieurs arbres sur la commune, par l'entreprise L'OURY de COSSÉ-LE-VIVIEN dans le but de les mettre en valeur, d'abattre ceux qui étaient morts et de permettre le passage des camions et engins agricoles, pour un montant de **5 329,20€ TTC**.

- La régénération du terrain d'honneur stade Roland Joufflineau avec une opération de sable et de décompactage par l'entreprise A.T.P.G, basée à OMBRÉE-D'ANJOU (Maine-et-Loire) pour un montant de **5 340,00€ TTC**.



COMMISSION ESPACES VERTS

ACTIONS à VENIR ou EN COURS

• Aménagements :

- Installation d'une nouvelle table, sur une dalle béton, à l'aire de jeux. Le banc déjà présent sera également posé sur cette dalle, ce qui facilitera l'entretien des espaces verts.
- Engazonnement de l'aire de jeux du lotissement de la Talbottière, en laissant simplement deux allées en arène granitique au lieu de trois.
- Aménagement du futur parc qui sera le lien entre la nouvelle école et la place Jean Bruchet. La maison située au 9, place Jean Bruchet, acquise par la Commune, sera démolie.
- Etudier les faisabilités d'enrobé des allées du cimetière. Le zéro phyto dans les cimetières démarre le 1er juillet 2022.
- Un projet de city-stade faisant l'objet de devis, est à l'étude.

• Espaces verts :

- Étudier la mise en valeur des trois entrées principales du bourg, à savoir, la Route de CRAON, la route de RENAZÉ et le carrefour des routes de BALLOTS et SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.
- Mettre en valeur le calvaire de « La Croix des Ânes » par la plantation de vivaces.
- Fleurir davantage le préau dans la cour de la mairie : de nombreux mariages y sont célébrés et le fleurissement y est toujours apprécié.
- Réaménager les massifs présents à l'entrée de la porte principale de la mairie.

RAPPELS CIVIQUES

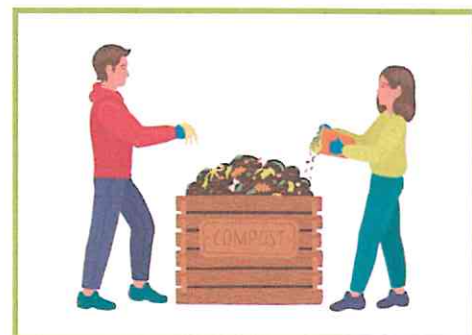
La tonte des pelouses et l'utilisation des matériels d'entretien (taille-haie électrique ou thermique,...) sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, les mercredis et samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00. (**arrêté préfectoral n°2008-D-278**).

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de procéder à l'élimination de vos déchets (verts, plastiques, cartons, ...) par la voie du brûlage, que ce soit à l'air libre ou en incinérateur (**circulaire du 18 novembre 2011**).

Par conséquent, vos déchets verts liés à la tonte ou à l'élagage de vos arbres ou de vos haies ne sont pas non plus à mettre dans votre poubelle domestique ! Ils sont à déposer dans une des déchetteries présentes sur le Pays de CRAON (la liste est présente à la page suivante).

Et pourquoi pas....le compost ?

Propriétaires d'animaux : veillez à ce que votre animal ne divague pas sur la voie publique et qu'il n'importune pas la tranquillité du voisinage .



ENVIRONNEMENT

Ensemble, gardons notre village propre !

Ensemble, TRIONS nos déchets



Après une tournée d'inspection avec les responsables de la Communauté de Communes du Pays CRAON, il s'avère que les Sellois et les Selloises sont très respectueux du tri sélectif !!!

Continuons sur cette voie....

Ensemble, RECYCLONS en déchetterie

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BALLOTS ZA route de Craon 02 43 06 62 40		13h30 - 17h30		9h00 - 12h00		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
COSSÉ-LE-VIVIEN ZA des platanes 02 43 64 31 69	13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
CRAON Chemin des carteries 02 43 06 08 69	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
CUILLÉ Route de St-Poix 02 43 70 45 02		13h45 - 17h30				9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
RENAZÉ Chemin de la Malvalière 02 43 70 75 02			9h00 - 12h00 13h30 - 17h30		13h30 - 17h30	9h00 - 12h00 13h30 - 17h30
ST-AIGNAN-SUR-ROË ZA des charmillles 02 43 06 79 60				13h30 - 17h30		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
QUELAINES-ST-GAULT ZA de la Chesnaie 02 43 69 54 31	13h30 - 17h30		9h00 - 12h00			9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

N'oubliez pas que sur les sites de la déchetterie, il existe des bacs de recyclage de vêtements !!

En lien avec la communauté Emmaüs, la filière « Le Relais » offre un service de collecte de vêtements et chaussures qui seront donnés à ceux qui en ont besoin !



Collecte des ordures ménagères



CALENDRIER DE COLLECTE 2022 DES ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1 S Férié	1 M	1 M	1 V	1 D Férié	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S	1 M Férié	1 J	1 D Férié	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 J	12 S	12 M
13 J	13 D	13 D	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 V	14 L	14 L	14 J	14 M	14 S	14 M	14 D	14 M	14 V	14 S	14 L	14 M	14 V
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S	15 J	15 D	15 M	15 V
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 S	17 J	17 S
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 J	20 D	20 D	20 L	20 M	20 V	20 M	20 S	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M
21 V	21 L	21 L	21 J	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 L	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 S	25 L	25 M	25 V
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 J	26 D	26 M	26 V
27 J	27 L	27 L	27 J	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 S	27 J	27 S
28 V	28 D	28 D	28 L	28 M	28 S	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 J	28 D	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 L	29 M
30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 L		31 J	31 D	31 M	31 S	31 L	31 J	31 D	31 M	31 S	31 L		

- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'an, de Pâques et de Noël
- Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non embottés
- Horaires de collecte : entre 5h et 14h. Vous devez sortir votre bac la veille au soir
- Positionner les bacs poignées vers la route et les regrouper avec ceux des voisins



Ordures ménagères (déchets autres que ceux destinés au compostage, au recyclage et aux déchetteries)



Sachets, briques alimentaires, bouteilles, barquettes, pots et boîtes, flacons et bidons, films plastiques, emballages en métal

Balayage du bourg

Circuit jaune : rues des Étangs, de la Sablonnière, de la Gare, place Jean Bruchet

Circuit bleu : rues de la Brûlerie, de la Talbottière, des Charmilles, de la Futaie, de la Croix du Bray, Monseigneur Grimault



Tel : 02 43 37 33 14
Mail : lps@groupe-namaste.com

CALENDRIER DE BALAYAGE 2022

Client : La Selve Craonnaise

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Samedi	1									1		
Dimanche	2									2		
Lundi	3									3		
Mardi	4	1	1							4	1	
Mercredi	5	2	2			1				5	2	
Jeudi	6	3	3			2			1	6	3	1
Vendredi	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
Samedi	8	5	5		7	4	2	6	3	8	5	3
Dimanche	9	6	6	3	8	5	3	7	4	9	6	4
Lundi	10	7	7	4	9	6	4	8	5	10	7	5
Mardi	11	8	8	5	10	7	5	9	6	11	8	6
Mercredi	12	9	9	6	11	8	6	10	7	12	9	7
Jeudi	13	10	10	7	12	9	7	11	8	13	10	8
Vendredi	14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	11	9
Samedi	15	12	12		14	11	9	13	10	15	12	10
Dimanche	16	13	13	10	15	12	10	14	11	16	13	11
Lundi	17	14	14	11	16	13	11	15	12	17	14	12
Mardi	18	15	15	12	17	14	12	16	13	18	15	13
Mercredi	19	16	16	13	18	15	13	17	14	19	16	14
Jeudi	20	17	17	14	19	16	14	18	15	20	17	15
Vendredi	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Samedi	22	19	19		21	18	16	20	17	22	19	17
Dimanche	23	20	20	17	22	19	17	21	18	23	20	18
Lundi	24	21	21	18	23	20	18	22	19	24	21	19
Mardi	25	22	22	19	24	21	19	23	20	25	22	20
Mercredi	26	23	23	20	25	22	20	24	21	26	23	21
Jeudi	27	24	24	21	26	23	21	25	22	27	24	22
Vendredi	28	25	25	22	27	24	22	26	23	28	25	23
Samedi	29	26	26		28	25	23	27	24	29	26	24
Dimanche	30	27	27	24	29	26	24	28	25	30	27	25
Lundi	31	28	28	25	30	27	25	29	26	31	28	26
Mardi		29	29	26	31	28	26	30	27		29	27
Mercredi		30	30	27		29	27	31	28		30	28
Jeudi		31	31	28		30	28		29		31	29
Vendredi				29		31	29		30			30
Samedi				30								31
Dimanche												

COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES

La commission « Affaires sociales » gère les activités liées à la vie sociale d'une commune. La Commune de LA SELLE-CRAONNAISE n'a pas, contrairement à beaucoup de communes, dissous son Centre Communal d'Action Sociale. Elle est néanmoins en lien très étroit avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de CRAON.

Le C.C.A.S

Le Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour le mandat 2020-2026, inchangée, se compose ainsi :

Président : **Joseph JUGÉ**, Maire

Vice-présidente : **Sylvie BELLANGER**, 2^{ème} Adjointe

Membres : **Séverine DERVAL**, 1^{ère} Adjointe, **Lionel MOAL**, 3^{ème} Adjoint, **Chantal JOUFFLINEAU**, 4^{ème} Adjointe, **Danièle Godet**, Conseillère Municipale.

Marie-Claude LEPAGE (représentante des retraités et des personnes âgées);

Marie-Louise JUGÉ (représentante du Secours Catholique);

Martine SORIEUL (représentante des associations communales);

Annick MOREAU (représentante de l'U.D.A.F et de l'A.D.M.R);

Martine COUTARD (représentante des associations de personnes handicapées);

Martin GENDRY (représentant du secteur de la jeunesse)

Repas du C.C.A.S

Quelle ambiance sur la place ce 18 décembre 2021 !!!

La distribution des « petits sacs » contenant le repas confectionné par le restaurant « Le Marmiton » de SAINT-SATURNIN-DU-LIMET, et mis en sac par les membres du C.C.A.S et des bénévoles, regroupés dans la salle Doisneau-Lamy a permis de nombreuses, belles et agréables rencontres. Entre ceux qui venaient chercher leurs repas ou ceux qui ont pris en charge de les porter à leurs voisins, le baume au cœur était présent dans l'esprit de tous !

Quel plaisir de voir ou revoir des personnes que l'on a pas vu depuis longtemps !

Le Portage des Repas

Le portage des repas est habituellement assuré par le Foyer des Charmilles. En cas d'absence des cuisiniers au foyer, la Croix-Rouge Française Saint-Amadour prend le relais et la distribution du portage de repas est assurée au domicile des bénéficiaires par des bénévoles.

Le Centre Communal d'Action Sociale tient à remercier grandement les bénévoles pour leur implication.

Le Centre Communal d'Action Sociale suit également les activités des jeunes Sellois au travers de l'opération « Argent de Poche », du « local Jeunes » et du suivi du centre de loisirs.



Joseph JUGÉ



Sylvie
BELLANGER



Séverine DERVAL



Danièle GODET



Chantal
JOUFFLINEAU



Lionel MOAL



COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES

Si vous avez envie de donner de votre temps et rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à contacter Sylvie BELLANGER au 02.43.06.07.00.

Vous souhaitez bénéficier du portage de repas à votre domicile : contacter le Foyer des Charmilles au 02.43.06.00.38.

Et encore un GRAND MERCI à toutes et à tous !

Opération « Argent de Poche »

Cette année, l'opération « Argent de poche » a été reconduite sans qu'il n'y ait de perturbations liées à la Covid-19. C'est ainsi que 9 jeunes Sellois et Selloises ont participé à divers petits chantiers tels que l'entretien des aires de jeux, le désherbage des espaces verts, le rangement de l'école, la réfection des sanitaires, la rénovation de bancs, la réfection du portail du cimetière, la réalisation d'un cabanon à St-Amadour, sans oublier la participation à l'opération « Nettoie ta Commune », en lien avec l'école, Saint-Amadour et la Communauté de Communes du Pays de CRAON. Ainsi, Inès JEUDY, Héloïse GENDRY, Angélique PILET, Caroline DERSOIR, Morgane COURCELLE, Maxence GUEDON, Mathéo MOAL, Gwénaél DERVAL et Matthieu ROUYER ont été encadrés par une équipe de bénévoles au top : Jean-Luc COUTARD, Gilbert DION, Alain BRIELLE, Daniel COURCELLE, Pierre JOUFFLINEAU et Jean LEMANCEL, sans oublier les agents communaux, Denis et Jordan. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur dévouement auprès des jeunes.



Pour participer à l'opération « Argent de Poche » : il faut que tu aies entre 16 et 18 ans. N'hésite pas à venir en mairie pour te renseigner ou contacte-nous au 02.43.06.16.71 ou par courriel : accueil@lasellecraonnaise.fr

À LA SELLE-CRAONNAISE, la SOLIDARITÉ, c'est AUSSI....

- **Le dépôt de pains** : durant les vacances de Monsieur et Madame RENOARD, les membres du C.C.A.S ont, tour à tour, tenus une permanence, dans la Salle Doisneau-Lamy, pour permettre aux habitants d'avoir du pain tous les jours. Nous remercions également la boulangerie « Au Palais Gourmand » de RENAZÉ pour sa disponibilité et sa gentillesse.
- **Le « Vite lu »** : un magazine en deux parutions et distribué une fois par semaine par l'intermédiaire du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de CRAON, où toute l'actualité de la semaine est écrite en gros caractère et avec des illustrations humoristiques. Merci à Malou JUGÉ, qui en assure la distribution.
- **La layette pour les bébés prématurés** : en lien avec le centre hospitalier de LAVAL, des tricoteuses bénévoles du Secours Catholique de CRAON confectionnent de la layette destinée aux bébés prématurés : pyjamas, bonnets, chaussons. Intéressé par cette activité, contactez Malou JUGÉ ou la mairie.

Association Ponceau-Charmillles

Le vendredi 22 octobre 2021, l'ESAT-R LE PONCEAU inaugurait l'extension et la rénovation de ses bâtiments sur la commune de LA SELLE-CRAONNAISE. L'occasion de réunir tous les acteurs de ce projet : les travailleurs et leurs proches, les professionnels du Ponceau et des Charmilles, les administrateurs, les élus locaux, le Conseil Départemental, les fournisseurs, les entreprises locales ayant participé aux travaux et les partenaires, soit environ 200 personnes.

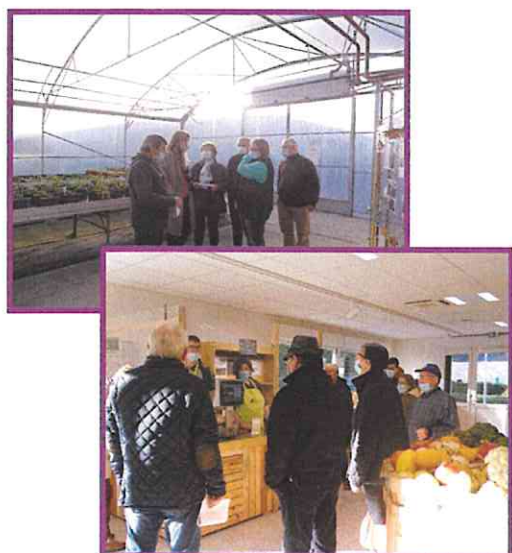


Au programme : une visite guidée de l'ESAT dont l'activité avait été maintenue afin de montrer les différents ateliers et travaux réalisés. Tout cela au plus grand bonheur des familles et amis qui s'étaient rendus disponibles pour voir le lieu où évolue leur proche.

S'en est suivie la traditionnelle découpe du ruban tricolore devant la devanture du magasin « Les Paniers du Ponceau » marquant une étape importante dans l'histoire de l'ESAT.

Pour l'évènement, la serre des jardins d'Onésime, lieu de réception, avait revêtu ses plus beaux attraits, sublimée par les couleurs vives des chrysanthèmes de la jardinerie. Offrant un cadre coloré pour l'inévitable temps des discours, où administrateurs, élus et travailleurs se sont donnés le tour.

À commencer par Camille BESNIER et Christian PORTIER, respectivement Administrateur et Président de l'association Ponceau Charmilles afin de rappeler les dates clés et le chemin parcouru par cette « œuvre de cœur » toujours dans le but de s'adapter aux besoins des personnes accompagnées. Un constat partagé et appuyé par Mme JOUFFLINEAU, Adjointe au Maire de LA SELLE-CRAONNAISE, et M. LANGOUET et Mme MAHIER, Conseillers Départementaux.



C'est ensuite, non sans stress et émotion que les travailleurs ont pris la parole devant toute l'assemblée pour partager leurs vécus et notamment les bénéfices de ces changements dans leur travail quotidien :

- Vestiaires plus grands et plus adaptés,
- Un magasin avec un choix plus large de produits en faisant notamment appel à des fournisseurs locaux,
- Le regroupement de l'ensemble des activités sur un même site (la jardinerie et les espaces vert avant situés dans le centre-bourg de LA SELLE-CRAONNAISE ont été rapatriés sur le site de l'ESAT),
- Des salles mieux isolées et donc mieux chauffées.

SOCIAL

Après ces temps plutôt formels, un cocktail déjeunatoire était proposé laissant place à la détente et la convivialité, au plus grand plaisir des uns et des autres.

La suite au prochain épisode puisque l'association Ponceau Charmilles continue d'avancer. En effet dans une volonté d'un virage plus inclusif, l'Association travaille avec les autorités de tarification pour proposer de nouvelles modalités d'accompagnement plus individuelles et à domicile mais aussi autour de nouvelles modalités d'habitat sur le territoire du Pays de CRAON.

Les personnes accompagnées, les professionnels, les administrateurs, les élus et partenaires seront donc associés dès 2022 pour co-construire les réponses aux nouveaux besoins des personnes.



L'inauguration de l'ESAT n'est donc qu'une étape pour consolider la dynamique associative. L'Association Ponceau Charmilles souhaite poursuivre ses actions pour être reconnue comme un acteur engagé envers les personnes qu'elle accompagne et son territoire.

L'Association Ponceau-Charmilles



**Direction : Monsieur André
BLANCHET**

Nous contacter :

ESAT-R Le Ponceau

« Le Ponceau »

53800 LA SELLE-CRAONNAISE

Téléphone : 02.43.06.16.04

Télécopie : 02.43.06.32.49

mail :

contact@ponceaucharmilles.fr

Site Internet :

www.ponceaucharmilles.fr



COMMISSION

COMMUNICATION, SPORTS et ANIMATION

La commission « Communication » permet aux habitants de LA SELLE-CRAONNAISE de pouvoir être et rester informés des événements se déroulant dans le village. Quant à la commission « Sports et animation », elle permet de garder une attractivité et de créer du lien entre les habitants au travers de manifestations sportives, familiales et amicales

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Tout au long de cette année 2021, la Commission « Communication, Sports et Animation » a organisé ou apporté son aide, à différentes manifestations sur la Commune.

- **Concours des illuminations de Noël 2020 :**

- de nombreux participants ont tenté leur chance en 2020 pour que leur habitation soit récompensée. Notre podium annuel se compose ainsi :



2ème :

Mme LEPAGE
9, rue des Étangs



1er :

M et Mme GENDRY
4, rue de la Talbottière



3ème :

M et Mme FERRON
34, rue de la Gare

- **Concours de pêche - 10 juillet 2021 :**

- cette année fut l'occasion pour nos chères petites têtes blondes, de participer au concours de pêche en partenariat avec l'association de l'Étang du Lavoir. Malgré un temps maussade et pluvieux, 27 enfants ont participé à ce concours réservé aux jeunes. Qui dit concours dit gagnants !



De gauche à droite : Antonin RENOU, Gwénaél DERVAL, Théo COTTIER et Mélia GUILLON

COMMISSION

COMMUNICATION, SPORTS

et ANIMATION

- **Opération « Nettoie ta commune » - 5 juillet 2021 :**

- les élèves de l'école primaire, les pensionnaires de l'établissement Saint-Amadour, les participants à « l'Argent de Poche », les précieux bénévoles et la communauté de communes du Pays de CRAON ont arpentés les rues de la commune pour effectuer l'opération « Nettoie ta Commune ». Une quarantaine de jeunes et d'adultes ont ainsi récolté 8,4 kg de déchets en quelques heures. L'objectif de cette opération : sensibiliser les jeunes au tri des déchets et à veiller à la propreté constante de la commune.



- **Concours des Maisons Fleuries 2021 :**

- de nombreux jardiniers émérites ou en herbe ont tenté leur chance cet été, en arborant leur maison de leurs belles couleurs et odeurs florales. Les récompenses ont été attribuées le 10 septembre 2021.



2ème :

M. RASSIN
10, rue de la Futaie



1er :

Mme HOUILLOT
1, allée des Merisiers



3ème :

Mme CAHOREAU
14 La Crue

- **Réunion des associations 2021 :**

- Le 2 octobre, la Commission, pour la deuxième année consécutive, a réuni l'ensemble des acteurs du tissu associatif de la commune. Les présidents d'association ou leurs représentants, ont ainsi pu faire, avec les élus, un point sur leurs projets 2021 ainsi que présenter leurs demandes pour 2022.



- **Commémoration du 8 mai 1945 :**

- Monsieur le Maire et les élus se sont retrouvés au parc Eugène Guinebault pour la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945. Merci aux Sellois d'être venus se recueillir pour ce moment de commémoration.

COMMISSION

COMMUNICATION, SPORTS

et ANIMATION

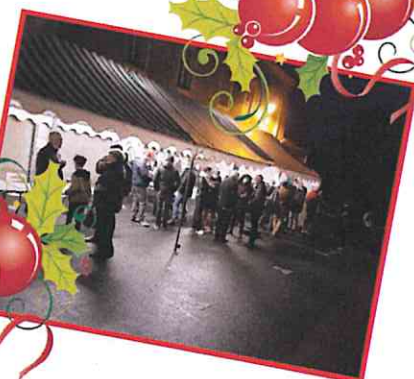


• Animations de Noël—11 décembre 2021 :

- La commune, en partenariat avec l'école publique, l'Association des Parents d'Élèves, Tous en Selle, le Foyer des Charmilles, l'ESAT-R Le Ponceau, Saint-Amadour, la boulangerie RENOUARD, le Café des Sports et nos chers bénévoles, a organisé, des Animations de Noël. Chants des enfants de l'école, photos avec le Père Noël, stands de découverte d'activités, vin chaud, pain d'épices....tout pour faire le bonheur des petits mais aussi des grands !!!

Malgré l'annulation du spectacle prévu à la salle de l'Orion par la Troupe « Fais pas si fais pas ça » du MANS, pour raison sanitaire, l'ambiance était au rendez-vous !

Tout au long de l'après-midi, les habitants ont pu découvrir les activités et les étals des différents exposants présents : paniers garnis, articles de bricolages... Avant de chanter, les enfants ont pu profiter d'une balade en calèche, ou sont allés à la rencontre du Père Noël pour faire une photo, tandis que leurs parents dégustaient un verre de vin chaud. Cet après-midi s'est ainsi terminé par l'illumination de la place à la tombée de la nuit.



Merci à tous les Sellois d'avoir apporté leur bonne humeur à l'occasion de ces Animations !

Un grand merci à tous les bénévoles et aux agents de la Commune pour leur implication !

VIE ASSOCIATIVE

Association des Parents d'Élèves (APE)

Cette année, les conditions sanitaires n'auront, une fois de plus, pas été réunies pour pouvoir réaliser les actions prévues par l'A.P.E.

Nous avons dû annuler la soirée des écoles 2021, mais nous repartons avec le plein de confiance et nous réorganiseront l'édition 2022. Alors noter dans vos agendas, le samedi 29 mars 2022, pour pouvoir enfin se retrouver.

Mais nous avons rusé pour pouvoir récolter des fonds en proposant plusieurs actions telles que :

- La vente de gâteaux Bijou,
- La vente de saucissons et de fromages
- La collecte de papiers (avec une permanence tous les premiers samedis du mois, sous le préau de la bibliothèque)

Ces fonds serviront, en outre :

- à faire partir les élèves de l'école primaire en voyage scolaire en avril 2022 (voyage annulé en 2021 pour cause de Covid-19)
- À accorder une subvention à l'école
- À financer le goûter de Noël
- À financer la fête des écoles en juin 2022



LES PROJETS à VENIR

- Stand aux animations de Noël
- Soirée des écoles le samedi 19 mars 2022
- Kermesse

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour mener nos actions. Alors si vous êtes motivés, et forts de bonnes idées, venez nous rejoindre, nous vous attendons les bras grands ouverts.

*Elodie MAHEU, Présidente et les
Membres du bureau de l'A.P.E*



Le bureau 2021-2022 :

Présidente : Elodie MAHEU

Trésorière : Sandrine TRICAULT

Secrétaire : Aude PAILLARD

Membres : Lise PAILLARD et Elodie REZÉ

Nous contacter

Par mail : apelasellecraonnaise@gmail.com ou
par téléphone : 07.86.94.07.04

Collecte de papiers

Chaque premier samedi du mois, de 10h30 à 11h30, l'APE vous accueille pour récolter vos papiers destinés au recyclage ! Chaque tonne vendue permet de financer les projets des enfants à l'école (sorties scolaires,...).

Venez nombreux !!!

VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque



La bibliothèque de la Selle craonnaise fait partie du réseau "Lecture publique du pays de Craon" qui regroupe 19 bibliothèques. La Médiathèque de Craon est la tête de réseau des 18 autres bibliothèques. Environ 70 000 ouvrages imprimés, 3000CD et 1000 jeux de société (dans les ludothèques) sont à disposition des lecteurs.

La bibliothèque de la Selle Craonnaise est située salle Pauline d'Armaillé. Elle accueille petits et grands et propose un accès gratuit à l'emprunt de centaines de livres et revues sur place, et à plusieurs milliers sur l'ensemble du réseau de lecture publique du Pays de Craon. Elle est gérée par 12 bénévoles qui assurent des permanences à tour de rôle.

Les permanences se déroulent le mercredi de 10h30 à 11 h 30 et le samedi de 10h00 à 11h 30. Nous accueillons aussi les 3 classes de l'école le 3ème jeudi de chaque mois. Nous vous rappelons que le passe sanitaire et le masque sont obligatoires en cette période de pandémie. La durée de prêt des documents revient à 3 semaines avec possibilité d'une prolongation de 3 semaines si les docs ne sont pas réservés par un autre lecteur. Le nombre de docs empruntables reste à 10 livres et magazines par carte (2 pour les cartes jeux) avec possibilité de cumuler sur 2 à 3 sites.

Le lecteur peut de chez lui accéder au catalogue en ligne du réseau de lecture publique, à l'adresse www.paysdecraon.fr sur la page Médiathèque.

Le lecteur peut aussi avoir accès au catalogue par l'application **mabibli** sur son smartphone. Le catalogue en ligne du Réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Craon vous permet :

- De consulter tous les documents présents dans notre réseau et de connaître leur localisation (Médiathèque, Bibliothèque d'Athée...), leur situation (en rayon, sortie)
- Si vous êtes inscrit, de consulter votre compte lecteur : visualiser les prêts en cours, éventuellement les prolonger (à raison d'une fois maximum par document, si celui-ci n'est pas réservé) mais aussi de réserver en ligne des documents dans tout notre réseau.
- De faire des suggestions d'achat

Jean-Luc COUTARD, bénévole

Nous contacter :

Salle Pauline d'Armaillé : 02.43.07.60.32

La médiathèque de CRAON :

18, rue Flandres-Dunkerque 53400
CRAON—02.43.06.07.25 ou par mail :
mediatheque@paysdecraon.fr

Club de l'Amitié

Pour la deuxième année, le Club de l'Amitié a dû vivre avec la Covid-19. Nous n'avons pas pu procéder à notre assemblée générale annuelle prévue fin janvier et notre repas, qui devait avoir lieu le 7 mars, a été également annulé. Sur décision du conseil d'administration, un plateau repas gratuit a été servi le 9 septembre dans la salle Doisneau-Lamy. 27 adhérents sur 38 avaient répondu favorablement à cette invitation.

Pour 2022 :

27 janvier : Assemblée générale (salle Doisneau-Lamy) à 14h00.

5 mars : repas annuel dans la salle Doisneau-Lamy (sous réserve d'autorisation)

Septembre : éventuellement réédition de l'opération plateau repas (selon l'évolution de la crise sanitaire).

La cotisation annuelle reste fixée à 12,00€.

Henri FERRON, Président

Le bureau :

Président : Henri FERRON

Trésorière : Marie-Claude LEPAGE

Secrétaire : Jeannine EMERY

Vice Secrétaire : Malou JUGÉ

Membres : Henri DERSOIR et
Annick MOREAU

Nous contacter :

Henri FERRON : 02.43.06.14.27

Par mail : henri_ferron@orange.fr



VIE ASSOCIATIVE

Étang du Lavoir

L'ouverture de la saison de pêche à l'étang du Lavoir est fixée au samedi 5 mars 2022 à 8h00 précise, par un lâcher de truites (70 kg de truites).

Des cartes seront en vente sur place au tarif de 6,00€ pour les journées des 6 et 7 mars.

Comme tous les ans, pour les pêcheurs assidus, les prix des cartes à l'année sont les suivants : 30,00€ pour 3 gaules et 15,00€ pour une gaulle.

Les cartes sont en vente chez Helma « Au Bon Endroit » et à la Boulangerie Renouard.

Paul JANNEAU, Président



Le bureau :

Président : Paul JANNEAU

Trésorier : Sébastien RENOUARD

Secrétaire : Pierre RATIVEL

Nous contacter :

Paul JANNEAU : 02.43.06.27.46

POLLENIZ

L'année 2021 aura vu deux membres actifs du bureau communal de l'association POLLENIZ arrêtés leurs activités. Les élus ont donc cherché des personnes susceptibles de pouvoir les remplacer pour éviter à l'association qu'elle ne s'arrête. C'est ainsi qu'Adrien JONCHERAY et Christophe BOIS, deux jeunes agriculteurs Sellois et membres du Conseil Municipal ont décidé de s'investir et de faire perdurer l'association, avec l'aide des membres en place.

Pour toute demande d'intervention, vous pouvez contacter la mairie qui fera le lien avec les représentants communaux de l'association, pour le retrait de vos nids de frelons asiatiques, le piégeage réglementé des rats musqués et ragondins notamment.

*Adrien JONCHERAY et Christophe BOIS,
représentants communaux*



Le bureau :

Représentants communaux :

Adrien JONCHERAY

06.24.06.11.42

adrien.joncheray@hotmail.fr

Christophe BOIS au 06.86.62.45.84

Nous contacter :

POLLENIZ 53

17, boulevard des Manceuvriers

Zone Industrielle

53810 CHANGÉ

Téléphone : 02.43.56.12.40

Télécopie : 02.43.49.35.13

mail : polleniz53@polleniz.fr

VIE ASSOCIATIVE

FC SOM 53



Comme vous le savez, le FC SOM 53 est composé de joueurs et bénévoles de LA SELLE-CRAONNAISE et de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË (comme expliqué dans l'édition précédente bulletin municipal de décembre 2020).

Cette saison 2020/2021 démarre avec le même effectif que la saison passée soit environ 180 licenciés (seniors et jeunes) dont plus de 40 féminines !

Ajouté à cela un contrat civique (Dylan GASTINEAU). Et un jeune futur arbitre (Louis LESIEUR) qui passe prochainement une formation d'arbitrage.

Soit 10 équipes au total : -U7 -U9 -U11 -U13 Garçons -U13 Filles -U15G -U15F -U18F + 2 équipes seniors.

Des seniors encadrés par le nouvel entraîneur principal, David POIRRIER, qui fut d'ailleurs joueur du F.C LA SELLE il y a de cela une vingtaine d'années. Et le moindre que l'on puisse dire, c'est que le travail fourni aux entraînements n'a pas tardé à payer.

En effet, mi-novembre, après 7 journées de championnat de 2^{ème} division départementale, l'équipe A compte ...7 victoires. Départ canon !

Plus compliqué pour la B en 3^{ème} division, qui est avant dernière, mais le championnat est encore long et les matchs sont plutôt équilibrés.

Chez les jeunes, les catégories U7, U9 et U11 disputent plusieurs petits matchs le samedi sans classement ni système de « montée/descente ». Les U13 F sont 4^{ème}, les U13 G sont 10^{ème}, les U15 F sont 3^{ème}, les U15 G sont 3^{ème}, les U18 Filles sont 2^{ème}.

MANIFESTATIONS :

Le 27 novembre 2021 : plats à emporter (en attendant de reprendre notre soirée sereinement en fin d'année 2022 ?)

Le 29 janvier 2022 : soirée à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

Le 23 avril 2022 : Tournoi Molcky à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

Le 05 juin 2022 : Tournoi Interfamilles à LA SELLE-CRAONNAISE.

La Vente de calendrier si chère à beaucoup d'entre vous fera son retour fin 2022 !

Le maintien de la pratique du football et du sport en générale sur notre territoire est primordial, alors **n'hésitez pas à venir soutenir nos équipes et pourquoi pas à nous rejoindre comme bénévole ou comme joueur** ! Si vous êtes intéressés : contactez-nous sur notre page officielle FACEBOOK : FC SOM 53. Ou simplement par téléphone auprès de notre co-président Manu COTTIER au 06 87 47 33 73.

PRENEZ SOINS DE VOUS et MEILLEURS VŒUX pour 2022 !

Aurélien GENDRON, membre du bureau



Le bureau :

Co-Présidents :

Manu COTTIER et Martial GODIOT

Membres : Aurélien GENDRON

Nous contacter :

Manu COTTIER : 06.87.47.33.73

Par mail : manu.cottier@orange.fr

FC SOM 53



VIE ASSOCIATIVE

SLTT La Selle-Craonnaise

La crise du **Covid-19** continue de compliquer la vie des clubs sportifs du département. La pratique du sport en salle est de nouveau autorisée dans les salles aux pongistes ; mais sous contrôle sanitaire (présentation QR code , test de-72h...). Pour beaucoup de club mayennais la reprise fut difficile suite à une perte de 25 à 50% de leur effectif. Le club de tennis de table Sellois a pourtant réussi à engager 5 équipes en championnat : 1 équipe en pré-région qui joue le samedi à 17h00 ; 2 équipes en départemental le vendredi soir à 20h30 et 2 équipe de jeunes le samedi à 14h00. Le club propose chaque mercredi à 17h00 un entraînement spécifique pour les jeunes. Parfois jusqu'à 18 jeunes de moins de 20 ans se retrouvent dans la salle de tennis de table. L'effectif du club est de 28 licenciés, mais la désaffection des adultes cause un problème d'encadrement. La surface de la salle pose aussi un problème car on ne peut y disposer que 6 tables pour un accueil de 12 personnes maximum à l'entraînement. Le manque de disponibilité des entraîneurs ne permet pas de faire 2 séances ce qui permettrait de mieux travailler mais aussi de mieux respecter les distanciations sanitaires. Aucun cas positif à ce jour n'a été déclaré au sein du club.

An niveau des résultats :

PR : l'équipe 1 n'accèdera pas à la R3 après 2 matchs nuls et 1 défaite.

M2 : un espoir de maintien et donc de continuer à jouer à ce niveau en phase 2 pour l'équipe 2 suite à 2 matchs nul et 1 défaite.

M3 : après 4 défaites l'équipe 3 descendra en M4 en phase 2; ce qui correspondra plus au niveau des joueurs; mais qui se battent bien malgré tout.

D1 JEUNES : 1 victoire et une défaite. Bel espoir de voir cette jeune équipe se maintenir à ce niveau

D4 JEUNES : 2 victoires en 2 journées ...accession possible à la D3 .

La santé financière reste encore sereine pour la saison engagée grâce à de bons résultats lors des tournois et lotos ; mais il va falloir relancer dès la fin de saison la machine à sous ...

Si vous voulez nous suivre voici le lien du club :
<https://sellecraontt53.sportsregions.fr/>

Didier CHARLES, Président



Le bureau :

Président : Didier CHARLES

Nous contacter :

Didier CHARLES : 06.13.83.77.19

Par mail :

slttilasellecraonnaise53@gmail.com

Site Internet :

www.sellecraontt53.sportsregions.fr

VIE ASSOCIATIVE

Tous en Selle

Pour cette année 2021, notre association comme beaucoup d'autres a été plutôt en sommeil à cause bien évidemment de la Covid-19. Néanmoins elle a pu présenter un spectacle à la salle de l'Orion en partenariat avec les Embuscades de COSSÉ-LE-VIVIEN.

Les Embuscades 2021 à l'Orion

250 spectateurs ont assisté le jeudi soir 30 septembre à un spectacle de qualité grâce à la prestation du Duo Bonito en première partie, un binôme de comédiens en provenance de l'Ardèche qui ont présenté une création peaufinée pendant leur résidence dans la même salle de l'Orion. La seconde partie était assurée avec brio par Alain GUIARD, un artiste du Gard qui se qualifie de « philosophe forain ». Pendant plus d'une heure, il a réjoui tous les spectateurs en tenant de répondre à la question « Mais qu'est-ce qu'on va tous devenir ? ». Qualité et humour sont les maîtres mots des spectacles proposés par les Embuscades chaque année.

Les balades semi-nocturnes de Tous en Selle

Cette année comme en 2020, l'épidémie de Covid-19 n'a pas permis l'organisation des balades initiées depuis l'année 2015. Elles reprendront donc l'année prochaine le 3^{ème} jeudi des mois de Mai, Juin, Juillet et Août. De nouveaux thèmes seront proposés comme : l'histoire des ateliers du Ponceau depuis l'origine, l'histoire de la remise en eau de l'étang de la Rincerie et autres nouveautés. Les dates et les thèmes paraîtront sur tous les supports de communication locaux.

Pierrot JOUFFLINEAU n'a pas pu parler ; donc, il a essayé d'écrire. Il s'est plongé dans les archives départementales et vous propose un livre de 146 pages sur La Selle-Craonnaise au temps des Chouans (1789-1800) ; vous y trouverez notamment tous les renseignements sur l'assassinat de François GENDRY, maire de La Selle ; le passage des Vendéens dans le village, l'attaque du bourg par les Chouans et plein d'autres faits divers dans la commune et les autres communes voisines qui ont eu lieu pendant cette période trouble. Vous pouvez le commander auprès de Pierrot au 02.43.06.28.84 ou 06.87.50.20.93. Prix libre.



Le spectacle de Noël 2021

En partenariat avec la municipalité, l'association Tous en Selle a proposé aux jeunes et moins jeunes, un spectacle à l'Orion intitulé « Contes autour du monde » présenté par la Compagnie « Fais pas çï, fais pas ça » du Mans. Cette année, le spectacle n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de Covid-19.



Toute l'équipe de l'Association « TOUS EN SELLE » vous souhaite une bonne ANNEE 2022.

Franck MONGAZON, Président



Le bureau :

Président : Franck MONGAZON

Trésorière : Nicole HELBERT

Secrétaire : Jean-Luc COUTARD

Nous contacter :

Franck MONGAZON : 06.87.47.33.73

Par mail :

mongazon.fr@wanadoo.fr

VIE ASSOCIATIVE

A.D.M.R



DMR

pour tous, toute la vie, partout

BRAINS-SUR-LES-MARCHES
FONTAINE-COUVERTE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

SAINT-ERBLON
SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË
LA SELLE-CRAONNAISE
SENONNES



L'association remercie la famille HOUILLOT de l'avoir invitée pour le dernier anniversaire de Mme HOUILLOT Agathe. C'est avec plaisir qu'elle a partagé ses 105 ans avec les membres de la famille, M. JUGÉ, maire de LA SELLE-CRAONNAISE et quelques membres du conseil municipal.



Le bureau :

Représentant communal :

Annick DUS

Nous contacter :

ADMR SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

7, rue Relais des Diligences

53390 SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

Téléphone : 02.43.07.45.94

mail : staignan.admr53@wanadoo.fr

L'association a accueilli en ses locaux de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, Mme DOINEAU Elisabeth qui a apporté son soutien. Elle venait également se renseigner sur la gestion du matériel mis à notre disposition pendant la période de pandémie. L'ADMR la remercie de s'être intéressée au moral de l'équipe durant ces mois difficiles.

Nous recherchons des bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter. Merci d'avance.

Le village de La Crue et ses habitants au fil du temps

Dans le bulletin municipal de décembre 2009, deux pages étaient consacrées à l'histoire de la Chapelle de la Crue. Mais rien du village lui-même de La Crue ! Il faut donc ici réparer cet oubli et se plonger dans les archives pour parler un peu de cet endroit à cheval sur notre commune et celle de Saint-Martin-du-Limet.

Ouvrons le dictionnaire incontournable de l'Abbé Angot¹ pour voir ce qu'il dit au début du 20^{ème} siècle de ce lieu-dit : « *Le village de la Crue est construit sur un plateau ayant des vues sur la Bretagne et sur l'Anjou entre les paroisses de la Selle-Craonnaise et de Saint-Martin-du-Limet. Il était traversé autrefois par un chemin désigné au 17^{ème} sous le nom de grand chemin de Toucheminot et une voie romaine en direction de Tours passait à quelques centaines de mètres à l'ouest. La tradition veut qu'il y eut « un chêne vieil dans le pied duquel il y avait une petite image qui représentait la Vierge [...] ».* Plus loin, il précise : « *Pendant les guerres de la Ligue, les pèlerinages furent arrêtés et la chapelle ne fut pas détruite mais eut « ses portes et vitres rompues et ne fermait plus ».* Elle fut même augmentée par les soins du curé Lamerie, de Saint-Martin-du-Limet qui fit faire une chapelle dédiée à la Vierge entre 1625 et 1630 [...] ». Enfin, il nous éclaire sur la date des premières constructions autour de la Chapelle : « *Après cet évènement, le pèlerinage prit un nouvel essor ; les pèlerins affluant de Bretagne, du Poitou, de Normandie, d'Anjou et du Maine. Des maisons sont bâties pour héberger les pèlerins ».* On peut donc penser que la naissance du village se situe au milieu du 17^{ème} siècle.

Pour savoir comment ce village s'est développé, l'utilisation des recensements de la population (documents numérisés sur le site des Archives départementales de la Mayenne et accessibles à chacun) a semblé un outil de recherche intéressant. Le problème posé à votre serviteur est que les recensements ne donnent le nom des lieux-dits des personnes recensées – et leurs professions – qu'à partir de 1851 et qu'il va falloir consulter aussi les recensements de Saint-Martin-Limet. Néanmoins, les Archives de Laval possèdent une liste de la population de l'an X (correspondant à 1801-1802) que nous avons pu consulter ; pour cette période, on recense uniquement 3 familles comptant au total 11 personnes ; il ne s'agit que d'un résultat partiel car la même recherche n'a pas été effectuée pour la commune voisine. Les chefs de famille sont recensés comme closiers². Un recensement partiel de 1846 montre qu'on peut parler de village en ce milieu de 19^{ème} siècle car on recense 9 ménages pour 35 personnes sur La Selle et 6 ménages pour 18 personnes sur Saint-Martin soit un total de 53 habitants du village pour 15 familles.

A partir de 1856, les documents vont nous permettre de mieux appréhender comment le village a évolué et qui étaient ses habitants grâce à des renseignements sur l'âge et la profession notamment. Les listes de recensement de 1856 nous donnent un total de 80 personnes pour 21 familles installées à La Crue et inégalement réparties entre les deux communes à savoir : 51 âmes pour 13 foyers à La Selle et 29 habitants en 8 familles pour Saint-Martin. On trouve 6 charpentiers qui travaillent tous chez le même patron, Pierre REVEILLARD. Chez les femmes, 16 déclarent une profession de fileuse, un métier d'appoint qu'on exerçait à domicile. Curieusement, un homme de 26 ans est horloger. Enfin, la population du village est jeune : 32 enfants ont moins de 14 ans ; c'est le siècle des familles nombreuses !

30 ans plus tard, le recensement de 1886 donne à peu près les mêmes chiffres. On retrouve 10 charpentiers et un tourneur toujours au service de la famille REVEILLARD. On trouve également trois femmes aubergistes dont une est installée dans la seule maison située à La Gare. Rappelons que la gare et ses annexes sont édifiées entre 1885 et 1903 ; l'auberge a donc été construite avant la gare assurément. Pour les années suivantes, il a semblé intéressant d'associer le hameau de « La Gare » voisin proche du village de « la Crue ».

Au recensement de 1906, soit 20 ans plus tard, la population s'est accrue avec un total de 91 personnes réparties en 22 foyers : 69 sont sellois et 12 sont martinais. Notons également que 3 habitations apparaissent à « la Gare » et accueillent 12 habitants. On retrouve encore 8 charpentiers, un roulier, un voiturier et un mécanicien tous au service de Pierre REVEILLARD fils qui se déclare « industriel du bois » ; également 3 aubergistes ou débitantes de boisson. On trouve un cantonnier de l'État (sic) ; également un chef de gare et deux garde-barrières employés par la Compagnie de l'Ouest. Notons également la

Un peu d'HISTOIRE

présence d'un journalier de 50 ans nommé Joseph JUGÉ qui est le grand-père de Monsieur le Maire de La Selle-Craonnaise soi-même !

L'année 1936 voit une diminution de la population de la Crue compensée par une augmentation de celle du « quartier » de La Gare portant le total d'habitants de ces deux lieux à 102 habitants répartis en 29 habitations. En effet, 69 personnes pour 20 foyers habitent à la Crue tandis que 33 personnes réparties en 9 familles vivent autour de la Gare.

Les charpentiers ne sont plus au nombre que de 4 dont 3 déclarent une profession de scieur. une nouvelle profession apparaît : celle de briquetier qu'on retrouve 4 fois, ils travaillent bien évidemment à la briqueterie qui deviendra plus tard la Socramat.

Cinq habitants déclarent une profession de carrier dont la majorité habite à La Crue côté « Saint-Martin » plus proche des ardoisières de Renazé. Notons aussi toujours le chef de gare et les garde-barrières ainsi qu'un étalonner³ (M. Marcel GAUTIER) et deux conducteurs d'étalons à son service. La vie sociale doit y être abondante car on recense trois débitantes de boisson, deux épicières et deux couturières.

Le tableau ci-dessous donne un résumé synthétique des chiffres donnés :

	LA SELLE-CRAONNAISE					SAINT-MARTIN-DU-LIMET			Total la Crue		Total La Crue et La Gare	
	La Crue		La Gare		Popu. totale	La Crue		Popu. totale				
	Foyers	Pers.	Foyers	Pers.		Foyers	Pers.		Foyers	Pers.	Foyers	Pers.
1856	13	51	Pas de Gare		1.475	8	29	500	21	80	21	80
1886	14	52	1	2	1.365	4	17	629	18	69	19	71
1906	19	69	3	12	1.257	3	12	694	22	91	25	111
1936	15	42	9	33	1.162	5	27	551	20	69	29	102
2021	16	22	5	8	954	6	14	446	22	36	27	44

Aujourd'hui, le village de La Crue se porte toujours bien même si le paysage a changé avec l'extension « grandissante » de la Société GEDIMAT-SOCRAMAT et l'implantation des Ets LARDEUX qui remplacent par exemple le moulin à vent qu'on voit au cadastre de 1830 ! Les habitants se retrouvent chaque année lors d'un rassemblement festif des plus joyeux nous a-t-on rapporté.

Il reste à résoudre l'appellation des habitants du village. Faut-il choisir les « Crusois » et les « Crusoises » ? Ou préférer le terme de « Crusellois » et « Cruselloises » ? Abandonnons l'idée de « Cruieux » pour ces messieurs car cela nous donnerait « Cruelles » pour ces dames qui ne le sont surtout pas !!!! Elles sont plutôt charmantes. La balle est dans le camp des intéressés. Peut-être un sondage lors du prochain rassemblement...

Pierre JOUFFLINEAU

1 : Alphonse ANGOT (1844-1917) est un érudit mayennais. Pas moins de 160 publications portent sa signature. Il est en particulier l'auteur d'une remarquable trilogie que peu de départements peuvent s'enorgueillir de posséder : « Le Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne » (en 4 volumes).

2 : Exploitant d'une closserie (petite métairie close, petite exploitation rurale qui ne possède pas de bœufs mais seulement des vaches).

3 : Spécialiste de la manipulation de l'étalon, l'étalonner assure la réalisation des saillies

AGENDA 2022



JANVIER

- 27 : assemblée générale Club de l'Amitié (Salle Doisneau-Lamy)
29 : soirée FC SOM 53 (St Aignan)

MARS

- 5 : ouverture de la pêche
5 : repas du Club de l'Amitié (Salle Doisneau-Lamy)
9 : soirée de l'APE (Orion)

AVRIL

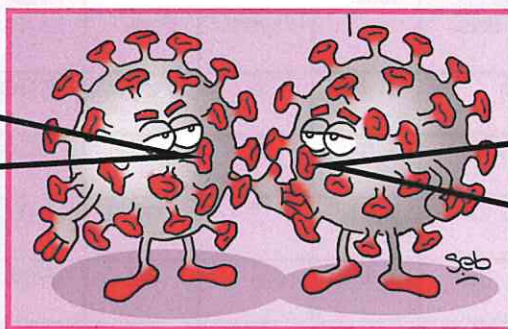
- 23 : tournoi de Molky FC SOM 53 (St Aignan)

JUIN

- 5 : tournoi interfamilles FC SOM 53



On sera peut-être encore là à certains moments de l'année ! Notamment pendant leurs manifestations



Dans ces cas-là, elles seront annulées et puis c'est tout !!! Les Sellois comprendront j'en suis sûr !

RETROUVEZ toutes les actualités de la Commune sur...



www.lasellecraonnaise.mairie53.fr



IntraMuros



Commune de La Selle-Craonnaise